

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE
SA/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2020
(Réunion en audioconférence par ZOOM)

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal du
14 octobre 2019, 25 novembre 2019 et 17 décembre 2019

INFORMATION : procédures, moyens et actions mises en œuvre dans le cadre
de l'épidémie de COVID 19

DIRECTION GENERALE

- 1- Réunion de l'organe délibérant par visioconférence :
Détermination des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, des modalités de scrutin et des modalités de prise de parole
- 2- Délégation du Conseil municipal au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018
- 3- Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 4- Versement d'une prime exceptionnelle aux agents municipaux mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

SERVICE DES FINANCES

- 5- Attribution d'avances sur les subventions 2020 à certaines associations au titre de l'exercice 2020
- 6- Attribution d'une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2020

SERVICE URBANISME

- 7- Modification des limites territoriales entre la commune de Verrières-le-Buisson et la commune de Bièvres

SERVICE CULTUREL

- 8- Demande de subvention pour l'acquisition d'automates de prêt couplés à la RFID
- 9- Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier complémentaire pour l'organisation des collections
- 10- Demande de subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre André Malraux et de sa médiathèque

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DELORT, Mme LEGOFF, M. MORDEFROID, Mme ROQUAIN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme BOULER, Mme LAGORCE, M. MILLET, M. ATTAF, M. BAUDE, M. BOZEC, Mme OCTAU, M. PEPERS, M. VAN DE MAELE, Mme DEGERIT, M. CARRASCO, M. HULIN, Mme RIDEAU, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme AUBERT-THEISEN, M. FASS et Mme GIRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. ZAKARIAN à M. TRÉBULLE
Mme QUINQUENEL à M. HULIN

ABSENTES :

Mme KERNY
Mme WALLE
Mme DA GRAÇA SOARES
Mme GUILLANTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur DOSSMANN

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-le-Buisson.

M. le Maire : Cette séance sera retransmise en Facebook Life sur le site de la ville. Par ailleurs l'ensemble de la séance sera enregistré par le logiciel Zoom que nous utilisons et le fichier sera téléchargé et archivé. Nous aurons par ailleurs la sténotypie qui se met en place pour les différents échanges et propos que nous aurons.

Nous sommes en direct et nous accueillons les derniers participants qui ont parfois quelques difficultés de connexion. On va peut-être commencer cette séance et on accueillera successivement les différents participants.

- Il est fait appel des membres présents par Monsieur le Maire.

- Élection du secrétaire de séance : Gérard Dossmann se déclare candidat. Il est élu à l'unanimité.

M. le Maire : Avant d'aborder l'ordre du jour, un petit mot sur ce conseil municipal tout à fait exceptionnel dans la forme et le calendrier. Il a été demandé par le groupe

Réussir Ensemble à Verrières-le-Buisson, ce qui nous a conduit à anticiper quelque chose qui de toute façon était prévu.

Nous sommes dans une période particulière de l'histoire nationale et de l'histoire de Verrières puisque nous ne nous retrouverons pas en mairie avant un certain temps, moi-même je le suis mais je suis seul, puisque nous sommes dans une période de confinement, une période où nous devrions être dans un calendrier d'installation du conseil municipal plutôt que dans une séance d'entre deux tours, ou plutôt post premier tour, nous serons bientôt fixés sur ce point.

Évidemment on va beaucoup parler information sur ce qui se fait à Verrières dans le cadre de cette problématique du confinement et de la lutte contre le Coronavirus Covid-19, on va voir ce qui a été fait, ce qui est fait et ce qui sera encore fait. Il y a quelques points aussi de l'ordre du jour non liés au Covid-19 parce que le fait de se retrouver était l'occasion de pouvoir avancer sur certains dossiers.

Mais je voudrais avant de commencer cette séance avoir une pensée pour tous ceux qui à Verrières et au-delà de Verrières sont touchés par cette épidémie et avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés prématurément, même si, et on y reviendra, à Verrières on a à déplorer relativement peu de cas de mortalité, ce qui peut paraître surprenant, mais quand même on a un certain nombre de personnes qui sont décédées dont on pressent que leur départ a été accéléré par la maladie. Nous pensons aussi à tous ceux qui d'abord dans notre conseil et parmi nos proches et parmi les Verriérois ont été atteints par cette maladie. C'est quelque chose qui frappe indifféremment, qui frappe tout le monde, particulièrement la région parisienne après le grand Est, et c'est une véritable épreuve collective que nous avons à surmonter ensemble.

Toutes nos pensées vont à eux et c'est évidemment avec toute la conscience du caractère exceptionnel de ces circonstances que nous nous retrouvons ce soir avec un ordre du jour qui va commencer comme une séance normale, par l'approbation des procès-verbaux des séances du 14 octobre, du 25 novembre et du 17 décembre dernier. Ensuite nous aurons une présentation des procédures, des moyens et des actions mis en œuvre dans le cadre de l'épidémie du Covid-19 ; à l'issue de cette présentation nous aurons un temps de questions et d'échanges autour de ces éléments, et nous aborderons les points de l'ordre du jour qui sont différents.

Je le redis pour ceux qui nous ont rejoints, nous sommes dans une configuration un peu exceptionnelle, nous sommes enregistrés et diffusés en direct sur Facebook, et pour tenir compte de ces éléments je vous demanderai de garder vos caméras ouvertes pour les membres du conseil municipal, en revanche d'avoir vos micros fermés pour qu'il n'y ait pas de bruits parasites et je vous passerai la parole bien entendu quand vous la demanderez. C'est tout à fait important que tout cela puisse se passer de la meilleure façon possible.

Je laisse la parole à Gérard DOSSMANN sur le premier point.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2019.

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un souhaite faire des observations ?

M. HULIN : Sur ce compte rendu du 14 octobre, en pages 32 et 33, pour la délibération 18, à la lecture je ne me retrouvais pas très bien de ce qui avait été dit et je me suis reporté à la vidéo du conseil municipal, il s'avère qu'il y a une grosse différence entre ce qui a été dit et ce qui a été écrit. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais il n'y a pas que des corrections de forme, il y a aussi des réponses oui qui ont été transformées en non, enfin je pense qu'il faudrait revoir cette partie-là dans le détail en repassant la vidéo, il y a des grosses différences de fond. Je pense qu'il faudrait revoir cette partie-là avant d'adopter le PV.

M. le Maire : Je note ces réserves. Je vais quand même soumettre au vote ce compte rendu modulo cette réserve de ce point-là sur lequel on pourra revenir -et on

y reviendra- pour que le reste du PV fasse l'objet d'une approbation. Donc sous les réserves concernant le point 18 concernant un droit de préemption urbain, je vous demande de vous prononcer.

(Il est procédé à un vote par appel de chaque conseiller municipal : le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés).

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2019.

(Aucune remarque n'est formulée, il est procédé à un vote par appel de chaque conseiller municipal : le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019.

(Aucune remarque n'est formulée, il est procédé à un vote par appel de chaque conseiller municipal : le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- Procédures, moyens et actions mis en œuvre dans le cadre de l'épidémie du Covid-19.

M. le Maire : Un certain nombre de points sont à évoquer par rapport à cette thématique qui évidemment nous a frappés depuis le mois de mars 2020, et parmi ces points je vais en retirer deux qui sont particulièrement saillants avant que nous n'avancions sur les différentes présentations qui pourront être faites des différents points avec des axes thématiques en la matière. Je voudrais avant toute chose saluer l'extraordinaire engagement des services qui dans ces circonstances ont tout mis en œuvre pour que les Verriérois puissent bénéficier d'une continuité des services publics et puissent être accompagnés de la façon la plus satisfaisante possible.

À cet égard, dès le commencement des inquiétudes autour de l'épidémie nous avons mis en place une cellule de crise avec un certain nombre de membres des services et un certain nombre d'élus de la majorité, Maire et Maires-adjoints, et un certain nombre de professionnels des corps médicaux, cette cellule de crise était composée de moi-même, de Gérard Dossmann, de Karine Casal Dit Esteban, d'Élisabeth Roquain, d'Anne Kerny-Bonfait pour les adjoints et délégués ; et pour les services de Madame la Directrice générale des services, de Monsieur le Directeur des services techniques, de Madame la Directrice des ressources humaines, du responsable du service Enfance et du responsable du CCAS. Et du côté de la société civile nous avons invité à rejoindre ce comité de crise deux médecins spécialisés en gériatrie, deux infirmières et l'un des pharmaciens de la ville pour bénéficier de leurs analyses, ce qui nous a permis de mettre en place assez rapidement un certain nombre d'actions.

La cellule a été extrêmement importante dans sa mise en œuvre au début de la procédure, elle a été moins sollicitée après tout simplement parce que nous avons tiré les conséquences de ces observations, elle s'est réunie à trois reprises.

Deuxième point sur lequel je veux insister : il s'agit de la mise en place de l'affectation de la villa Sainte-Christine pour accueillir un centre d'information, d'accueil et d'orientation des patients du Covid-19. Cette affectation a été réalisée à la suite d'une demande de médecins de Verrières s'inspirant de l'expérience qui avait été dégagée dans le Grand Est et de l'observation selon laquelle il était important de ne pas laisser les patients du Covid-19 aller dans les cabinets en ville mais plutôt leur permettre de se trouver dans un lieu spécialement aménagé, de les accompagner avec des règles de désinfection, d'accueil et de circulation et de ventilation tout à fait particulières dans de bonnes conditions. C'est un peu moins de 150 personnes qui ont été accueillies depuis le début de l'opération par cinq

médecins de la ville, ainsi que des professionnels de santé bénévoles qui ont été sollicités ou qui se sont manifestés, on reviendra sur ce point mais à de nombreuses reprises, on a pu observer que des Verriérois étaient très volontaires pour s'engager dans des démarches de bénévolat et qu'il y a eu tous les après-midi de semaine depuis le début de la crise des accueils et des orientations de ces patients du Covid-19, en coordination évidemment avec les cabinets de ville puisque ce sont les médecins généralistes de la ville qui sont au cœur de l'action ; mais aussi en coordination avec la réanimation de Jacques Cartier, groupe hospitalier qui envoie les personnes en rémission 10 jours après leur sortie pour réévaluation au sein de ce centre ; en coordination évidemment aussi avec l'ARS qui a à plusieurs reprises cité en exemple le centre de la villa Sainte-Christine et qui a observé de très près cette expérience qui a été par ailleurs dupliquée ailleurs.

C'est un modèle absolument remarquable de coopération, la ville a fourni le cadre, a fourni une partie du matériel, a pu bénéficier du soutien de la Région Ile de France et des initiatives de Valérie Péresse pour équiper les médecins en masques FFP2 et pour fournir aux patients des masques chirurgicaux pour qu'ils repartent chacun avec un masque bien avant qu'il ait été possible d'en avoir. Cet accueil a été vraiment tout à fait remarquable, c'est un point dont nous sommes particulièrement fiers et heureux.

Autre point saillant que je veux mentionner : il s'agit de la question des masques. Nous avons, après un appel lancé à tous les Verriérois qui bénéficiaient de l'industrie des couturiers et couturières Verriéroises et Verriérois, eu près de 1 000 masques qui ont été remis à la ville pour être distribués aux Verriérois, ce que nous avons évidemment fait avec beaucoup de plaisir, 1 000 masques, c'est tout à fait considérable, c'est moins que ce que l'on pouvait espérer par rapport aux besoins des Verriérois, et c'est la raison pour laquelle la ville a pris l'initiative, et nous vous demanderons de ratifier ce choix, de commander 60 000 masques chirurgicaux via la centrale d'achat de la région Ile-de-France, 60 000 masques qui ont été livrés et qui vont être distribués très prochainement dans notre ville, vendredi, pour accompagner les Verriérois dans la procédure de début de déconfinement. L'objectif étant qu'il n'y ait pas un Verriérois qui soit sans masque pour commencer cette procédure de déconfinement.

Par ailleurs nous avons commandé 13 000 masques lavables pour pouvoir dans un deuxième temps les recevoir la semaine prochaine pour accompagner les adultes dans cette dynamique de généralisation du port du masque. On sait que les masques lavables font partie des instruments de protection extrêmement utiles. À ces 13 000 masques lavables, il faudra rajouter un nombre à peu près équivalent de masques que nous recevons du Département de l'Essonne, ce qui permettra d'avoir un équipement minimal de base pour que tous les Verriérois bénéficient de cet accompagnement.

Par ailleurs les masques ne sont pas nécessairement adaptés aux enfants, et bien que le port du masque ne soit pas obligatoire à l'école, nous avons pris l'initiative de commander auprès d'un établissement adapté de la région 3 000 masques pour que tous les enfants Verriérois puissent disposer d'un masque, non pas encore une fois pour être à l'école mais pour être protégés par cet instrument barrière d'une façon générale.

Par ailleurs -et c'est un point tout à fait important aussi-, nous avons reçu un certain nombre de dons de la part de Verriérois ou de la part d'institutions, des dons de masques en tissu et nous avons même eu un don de plus de 1 000 masques FFP2 qui ont été ciblés pour les professionnels de santé, des médecins, et également un don de la Région Ile-de-France pour 6 000 masques chirurgicaux qui ont été principalement distribués aux EHPAD et au Foyer de l'Alliance, ces masques ont également été distribués aux commerçants, la région Ile-de-France ayant ciblé les

destinataires, il y a eu des dons pour les EHPAD, pour les personnes intervenant au centre de la villa Sainte-Christine. Par ailleurs, nous avons reçu aussi un don de la Région pour les utilisateurs de transports en commun. Nous avons commencé à aller à leur rencontre pour leur en remettre. Nous continuerons la semaine prochaine cette distribution de masques, la démarche étant tout la même : S'assurer qu'un maximum de nos concitoyens puissent bénéficier de ces éléments en début de déconfinement. Voilà pour les points très généraux, on va maintenant rentrer dans une présentation plus détaillée des différentes thématiques d'actions dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 et je donne d'abord la parole à Élisabeth Roquain.

Mme ROQUAIN : Je vais faire une présentation du CCAS : Le portage de repas d'abord : Le nombre de repas livrés à domicile était de 54 repas et il est passé à 95 repas par jour, nous sommes stabilisés aujourd'hui à ce nombre. Les livraisons sont assurées sept jours sur sept, les repas des week-ends étant livrés le vendredi, et ceux des jours fériés sont livrés la veille des jours fériés. Six agents sont chargés de la livraison quotidienne à tour de rôle, ce sont plusieurs camions, trois camions qui tournent tandis que trois autres font autre chose que la livraison.

Au service d'aide à domicile, à compter du 16 mars, il y a eu la mise en place d'un service minimum réservé pour les personnes âgées les plus dépendantes et nécessitant des soins d'hygiène ou aides au repas dont la famille ne pouvait assurer le relais à cause du confinement. Il y a eu le maintien de la prise en charge du service pour 44 personnes. Les autres personnes pouvaient être prises en charge par leur famille, on a privilégié ceux qui étaient vraiment isolés et seuls ; donc 44 personnes, 44 interventions assurées le matin, le soir et le week-end.

Antérieurement on avait pris en charge les transports et différentes choses... le relais s'est fait avec la famille ou avec la Croix-Rouge pour l'achat de denrées alimentaires de première nécessité. Cinq personnes sont prises en charge par les aides à domicile le soir et six personnes les week-ends et jours fériés pour les personnes les plus dépendantes.

Au total le 24 avril le service infirmier travaillait auprès de 49 personnes âgées. Cinq nouvelles prises en charge ont été faites avec des sorties d'hospitalisation ou par suite de défaillances de familles qui ne pouvaient plus prendre en charge leur parent. Les 14 agents du service d'aide à domicile ont été mobilisés depuis le 16 février et même le week-end, sitôt qu'on nous l'a annoncé. Afin de limiter les contacts, les aides à domicile interviennent toujours chez les mêmes personnes, une aide à domicile est ainsi affectée aux interventions du soir, une autre à celles du week-end, et les autres interviennent en semaine exclusivement. Nous avons un agent à risques qui a été arrêté depuis le 9 avril, cela fait 13 agents qui sont sur le terrain aujourd'hui.

Dès le premier jour nous avons mis en place une liste, un registre, comme pour le plan canicule, qui s'est constitué pour un service quotidien ou hebdomadaire des personnes les plus vulnérables. Chaque personne est appelée par le même agent soit chaque jour, soit chaque semaine, cela dépend si des gens ne veulent pas être dérangés tous les jours, cela se passe très bien, les personnes sont contentes d'avoir des aides tous les jours ou toutes les semaines.

Il y a aussi des aides faites pour les courses : Face aux nombreuses propositions de bénévolat que nous avons reçues, les personnes âgées n'allant plus faire les courses puisqu'il n'y a plus de transports, nous avons fait trois transports par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi, de même le CCAS a choisi de mettre en place un partenariat avec la Croix-Rouge Française. Cette dernière bénéficie d'un agrément de la Sécurité Civile, ce qui permet de sécuriser la mise en lien entre les bénévoles et les personnes âgées. 84 Verriérois ont proposé leur aide, une liste de 39 personnes a été adressée à la Croix-Rouge par ordre d'enregistrement. Celle-ci se charge de contacter des bénévoles Verriérois pour organiser des prestations de

courses qui ont lieu deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. 60 personnes âgées se sont inscrites pour une aide aux courses. Un agent est chargé de contacter la personne âgée chaque semaine pour établir et faire avec elle la liste des courses suivant la liste type fournie par la Croix-Rouge, en moyenne 15 à 25 listes sont envoyées par semaine. On a reçu d'ailleurs un message de la Croix-Rouge qui tenais à nous dire qu'elle était très satisfaite du travail accompli en commun avec les services de la Ville.

Une autre information : le dispositif testé à Verrières est en cours de mise en place dans d'autres communes de l'Essonne, ce qui confirme que le modèle que l'on a développé ensemble fonctionne et gagne à être défendu. Je reste à votre disposition pour d'autres ajustements qui vous apparaîtraient nécessaires afin de l'améliorer encore.

Nous avons aussi une cellule psychologique, une convention tripartite entre le conseil départemental, le prestataire Vitaris et le CCAS, c'est une convention signée chaque année dans le cadre du dispositif de téléassistance réservée aux personnes âgées dépendantes et isolées. Dans le cadre du Covid-19, une cellule d'écoute téléphonique 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, a été mise en place par des Vitaris et élargie à toute la population sans critère d'âge afin de répondre aux situations de détresse morale que peut engendrer ce confinement. La psychologue qui intervient habituellement pour le CCAS a été mise à disposition des Verriérois le lundi et le jeudi matin, elle peut ainsi répondre à toutes les questions par le biais d'une adresse mail dédiée.

Nous avons organisé une première vidéo-conférence le 23 avril sur le thème « Eviter le burn-out familial en période de confinement », 26 personnes étaient inscrites, nous avons prévu d'en faire d'autres avec un choix de cinq thèmes et les personnes choisiront les thèmes qui les intéressent, elles seront convoquées au moment où le thème sera choisi.

Pour le matériel de protection et d'abord les masques jetables : globalement la personne intervenant n'a pas manqué de matériels de protection, si les stocks en masques jetables étaient dans la première semaine limités, 200 masques chirurgicaux et 40 FFP2, les commandes du CCAS et les dotations de la Région et du Département et de quelques Verriérois ont permis de fournir des masques nécessaires à l'ensemble des agents qui sont sur le terrain des EHPAD et des professionnels qui en ont fait la demande, notamment les auxiliaires de vie.

Pour les visières : on a reçu 200 visières qui ont été fournies par une association de bénévoles et distribuées dans les services, les EHPAD et auprès des commerçants.

Une pharmacie a fait le don de gel hydroalcoolique et de gants pour les structures des EHPAD, le Secours Populaire aussi a pu en profiter puisqu'il continue de faire des distributions de repas.

Plusieurs pharmacies ont fait des dons réguliers de gel et de gants aux EHPAD. Et un Verriérois a pallié le manque de surblouses. Des masques en tissu ont été distribués, nous finissons la distribution cette semaine.

En action sociale, on a des aides alimentaires, on a reçu des demandes d'aides alimentaires, nous avons orienté certaines aides vers la Croix-Rouge, nous avons aussi un partenariat avec le Secours Populaire qui est fermé mais qui reçoit les bénéficiaires par téléphone. On appelle la personne, la présidente du Secours Populaire lui donne un rendez-vous téléphonique et peut remettre des aides alimentaires. Cela a pris un peu plus d'ampleur puisque le centre lui-même est fermé.

Nous avons eu aussi une demande d'aide au paiement de loyer mais il n'y a pas d'urgence, on fera lors de commissions qui se réuniront un dossier à ce moment-là ; nous avons eu aussi une demande de paiement de loyer pour une personne qui est sous curatelle, l'organisme de curatelle a été interpellé.

Les demandes d'aides pour les enfants ont été orientées vers la MDS et vers le Secours Catholique, nous-mêmes avons des dons de marchandises, des produits d'hygiène, on arrive toujours à dépanner quand quelqu'un est en urgence.

Le local des Sans-abri est occupé depuis le 15 décembre 2019, c'était normalement jusqu'au 31 mars mais la trêve hivernale a été prolongée de deux mois, donc la personne qui y est hébergée est suivie par téléphone, elle doit normalement se rendre chaque semaine au bureau mais actuellement c'est par téléphone, et toutes les semaines elle se présente à l'accueil, en bas, à la mairie, on lui remet des colis alimentaires que l'on a en stock.

Il y a aussi une visite hebdomadaire de la police municipale qui est organisée afin de s'assurer que tout va bien. Je pense vous avoir tout dit.

M. le Maire : Merci beaucoup pour les activités du CCAS absolument centrales dans le cadre de cet accompagnement des Verriérois.

Tout aussi centrale mais tous les services que nous évoquerons le sont, c'est l'activité du pôle famille, je passe la parole à Dominique Legoff.

Mme LEGOFF : Depuis le 16 mars que cette période de confinement a commencé, il y a eu la fermeture des écoles, des crèches, des structures scolaires et périscolaires et des offices de la restauration scolaire. En ce qui concerne les écoles, au niveau des personnels il y a les ATSEM, les gardiens et les éducateurs sportifs. Pour certains de ces personnels, ils ont eu une autorisation spéciale d'absence, ASA. Les ATSEM étaient en ASA ; parmi les trois gardiens, un gardien était en ASA et les deux autres en ASA une semaine sur deux ; la semaine où ils travaillaient, c'était pour la maintenance dans les écoles et pour effectuer des petits travaux puisqu'on pouvait le faire. Les éducateurs sportifs étaient en ASA partielle, ils sont venus en soutien du portage à domicile des repas et ont donc aidé le CCAS.

En ce qui concerne les crèches, même chose pour les personnels de crèches, ils étaient en ASA sauf une directrice qui est venue en renfort à la villa Sainte-Christine. Pour le périscolaire même chose, certaines personnes étaient en ASA. Nous avons pris en charge les enfants des personnels mobilisés par la crise, une équipe d'animateurs s'occupait de ces enfants pendant le temps périscolaire quand ils n'étaient pas à l'école, ou bien des enseignants volontaires. Et pendant les vacances scolaires beaucoup d'animateurs ont mis en œuvre et ont mis en ligne des vidéos sur le site qui s'appelait « Cela se passe à Verrières-le-Buisson ».

Au niveau de la restauration scolaire, bien évidemment les écoles étaient fermées sauf l'école Paul Fort qui accueillait les enfants des personnes mobilisées. Et pendant cette période, nous avons travaillé en coordination avec l'Education nationale puisque les enfants étaient choisis par l'Education nationale. Donc il y avait bien un seul lieu qui était le préau de David Régnier, avec un enseignant pour cinq maternelles et un pour dix élémentaires. C'est l'Education nationale qui a nommé les enseignants et c'était sur le volontariat. En moyenne il y a eu entre 5 et 10 enfants qui ont bénéficié de cet accueil quelquefois un peu plus, on est monté à 11 ou 12 mais la moyenne était entre 5 et 10 enfants.

Pour l'accueil du périscolaire, c'était au Vert Buisson pour ces enfants de personnels mobilisés, matin, midi et soir, accueil le mercredi et ils sont aussi venus le lundi de Pâques.

A la cantine, on servait des repas chauds avec notre société API.

En ce qui concerne les familles, on ne les a pas abandonnées, il n'y avait pas d'activités périscolaires mais il y a eu des appels téléphoniques fait par le service Jeunes à toutes les familles, d'abord une fois et ensuite plusieurs fois suivant le désir des familles pour garder un lien et éventuellement proposer des activités. Il y a eu aussi des appels à tous les parents des crèches, appels faits par les directrices et il y a eu pas mal de propositions faites en ligne pendant les vacances par le service Jeunes.

En ce qui concerne la permanence administrative, le service scolaire a toujours été présent parce qu'en ce moment on est en période d'inscriptions scolaires, il y avait un accueil téléphonique, habituellement quand on fait une inscription, on vient en mairie et on donne un document, là on a donné la possibilité de le faire par téléchargement.

On a aussi préparé la commission scolaire puisqu'on a des demandes de dérogations pour la rentrée prochaine ; et au niveau de la petite enfance un travail a été fait pour préparer les commissions d'attribution des enfants.

En ce qui concerne nos locaux, après le 16 mars, après les élections, une désinfection totale a été faite de nos locaux et comme il n'y a pas eu de deuxième tour, le travail a été fait entre le 16 et le 27 mars par notre société de ménage.

Une information : dans les premiers jours du confinement le service de restauration nous a sollicités pour avoir un peu de matériel dans les EHPAD parce qu'ils organisaient un service dans les chambres et non plus en salles, on nous a donc demandé des plateaux et des tables roulantes que l'on a bien entendu volontiers prêtés. On a pu donner aussi des kits de restauration, le kit de la charlotte, de la surblouse, enfin une centaine de kits ont été remis dans les EHPAD.

Maintenant on est dans une phase d'action avec la reprise des écoles pour le 11 mai, les écoles, la restauration, le périscolaire, le service scolaire, le service Jeunes, on est tous en action, on met tout cela en place.

M. le Maire : On parlera peut-être de la remise en service des écoles après, dans un deuxième temps, pour continuer sur le bilan qui a été fait, ce sera certainement un sujet d'échanges avec les différents collègues.

On va passer à la problématique de la culture et des actions culturelles pendant cette période de confinement sur la commune et je passe la parole à Magali Libong.

Mme LIBONG : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous parler des actions que nous avons menées au sein du service culturel dès le début du confinement, l'ensemble des services culturels a su se faire le relais avec une très grande efficacité des nombreuses ressources culturelles nationales comme internationales pour les Verriérois, pour que ceux-ci puissent se cultiver de chez eux, et à défaut de pouvoir le faire physiquement s'évader un peu. Il faut remercier les services et les équipes des différentes structures, des médiathèques, de l'Espace Bernard Mantienne, le service culturel et sa direction parce qu'ils ont su rester mobilisés. Je voulais saluer leur disponibilité et leur volontarisme, et leur ingéniosité dans les propositions originales et ludiques qu'ils ont faites. Je vais vous parler de ces propositions par structure :

La médiathèque d'abord : Avant le confinement la médiathèque avait rafraîchi son portail culturel en offrant une offre numérique un peu plus importante notamment en matière de musique et d'accès à des films documentaires. Cette offre initialement proposée aux usagers et seulement aux abonnés a été élargie à l'ensemble des Verriérois. Il suffisait d'envoyer un mail ou de s'inscrire sur le site ou de téléphoner pour bénéficier de cette offre numérique. Le site qu'on a rebaptisé pour cette période extraordinaire « Le blog des confinés » s'organisait en différents onglets : un premier onglet un peu général qui s'appelait « Culture la maison » sur lequel nous avons relayé les initiatives nationales des institutions comme la Bibliothèque Nationale de France, l'INA, l'Institut National de l'Audiovisuel, le Grand Palais ou la Cité Internationale de la BD. Nous avons fait le relais du site le ministère de la Culture, nous avons proposé des visites des musées dans le monde, Paris, Londres, New-York, et nous avons mis à disposition des films mais aussi des sites pédagogiques sur les jeux vidéo afin d'expliquer par exemple aux parents toutes les facettes de ce produit culturel. C'était pour la première rubrique « Culture à la maison ».

Nous avons aussi organisé des rubriques plus spécifiques par âge en commençant par les enfants. Avant le confinement vous vous êtes sûrement rendus au moins une

fois un mercredi pour assister aux raconteries, ce service n'a pas cessé et les bibliothécaires proposaient toujours des lectures, elles sont accessibles sur le site, sur le portail de la médiathèque et aujourd'hui c'est Bruno qui disait « La marmite pleine d'or » de Jean-Louis Le Craver.

Nous avons aussi proposé une sitotheque proposant des sites de conteurs et des sites d'aide à l'apprentissage et au soutien scolaire pour aider les parents qui étaient en charge de faire l'école à la maison, cela s'est fait avec l'aide notamment de professeurs et d'instituteurs.

Pour la rubrique des adolescents nous avons proposé différentes séries de podcasts d'émissions destinées aux adolescents comme la Bibliothèque des Ados et Bulles de BD qui sont des rubriques littéraires sur France Inter. Nous avons aussi relayé la proposition du magazine Okapi qui proposait une série qui s'appelle Madi-Bado. Et nous avons aussi relayé les ressources de la Cité des Sciences et mis en ligne des propositions de sites d'auteurs et de BDistes.

Des idées originales aussi des bibliothécaires qui toutes les semaines ont proposé des quizz afin de rester en contact et de conserver le lien avec nos abonnés. Il y a des quizz, des échanges de lectures avec le comité de lecture qui proposait des coups de cœurs, on a donné la possibilité aux Verriérois de partager leurs coups de cœur de lecture pendant cette période de confinement.

Au niveau des statistiques, pour le site de la médiathèque, depuis le 20 mars nous avons reçu 1900 visites, et nous avons même réussi à avoir quelques nouveaux abonnés, une trentaine, depuis le début du confinement. Voilà pour les médiathèques.

Je vous parle maintenant de l'Espace Bernard Mantiene qui proposait sur son site une page spéciale « Cinéma à la maison », toujours dans le but de relayer les initiatives nationales. Vous avez pu voir par exemple « Participer au festival de Cannes de votre salon ». Il y avait aussi « Faire un tour à la cinémathèque française » ; vous pouviez avoir ainsi accès aux films documentaires du Centre Pompidou. Et je vous recommande l'excellent film de Julien Péron qui s'appelle « C'est quoi le bonheur pour vous ? » qui est encore en ligne et accessible sur le site de l'espace Bernard Mantiene, qui est un éloge au bonheur.

Nous avons mis en place il y a deux semaines la plateforme VOD La Toile qui permet d'accéder à des films d'art et d'essai, des nouveautés et des films de patrimoine. C'est l'équipe de l'EBM qui fait une sélection de quatre films par semaine.

Et il y a la partie quizz et jeux, comme il n'y avait plus de sorties cinéma toutes les semaines, l'équipe de l'EBM proposait une série de jeux, de quizz, de challenges photos autour du cinéma et à destination des enfants comme à destination des adultes ; des jeux à faire en famille.

Et dans la partie Divers, il y a d'autres actions qui ont été menées en dehors de ces structures : Nous avons mis en ligne tous les jours les photos des candidats qui ont participé au concours que nous avons lancé avant le confinement, concours photos qui était « Immortaliser notre patrimoine architectural de Verrières ». Les 12 premiers jours du confinement, ce sont les photos des lauréates qui ont été diffusées et nous avons choisi de mettre aussi en accord avec les auteurs les photos des malheureux candidats.

Et une dernière action : Clyde Chabot, une actrice qui est en résidence sur la ville, a proposé aux Verriérois des lectures appelées « Au creux de l'oreille », ce sont des rendez-vous téléphoniques, elle se propose de raconter des histoires aux Verriérois. Elle a mis aussi en place un blog permettant de partager nos expériences sur le confinement, c'est une invitation à l'écriture.

Et à venir, nous aurons des quizz artistiques, sur l'art visuel, qui ont été réalisés par l'un des membres du jury de l'Orangerie. Voilà pour la culture.

M. le Maire : Merci beaucoup, c'était très important de rappeler que dans ces temps de confinement on a essayé d'assurer cette continuité d'accès à ces activités si importantes pour nos concitoyens.

On va maintenant aborder l'engagement des services techniques qui sont demeurés très actifs pendant cette période et je donne la parole à Jean Paul Mordefroid et à Jean-Louis Delort.

M. MORDEFROID : Effectivement on va se partager le travail avec Jean-Louis Delort, je vais vous parler de données générales et Jean-Louis vous présentera trois opérations importantes : le marché - le drive, le centre information Covid de la Villa Sainte-Christine, et l'organisation d'un appartement pour les soignants.

D'abord le management et les ressources humaines : il y a deux aspects pour les services techniques : Bien sûr à la mairie les techniciens et les administratifs, comme la plupart des services qui ne sont pas directement en contact avec le public, ils ont été en télétravail sous la houlette du directeur des services techniques ; et je voudrais surtout parler de l'activité du CTM, Centre Technique Municipal, c'est-à-dire des trois équipes de voirie, bâtiments et espaces verts qui étaient à la manœuvre en permanence à la fois pour assurer le quotidien dans des conditions difficiles et aussi pour réaliser et mettre en place, transporter et organiser tout ce qui a été nécessité par les mesures de protection diverses que nous avons prises et que nous continuons de prendre.

Le choix a été rude puisque les deux premières semaines ou presque les trois premières semaines, le CTM s'est retrouvé avec 50 % d'effectifs. Il y avait deux personnes malades du Covid, on n'a aucune raison de penser que ces personnes ont été contaminées dans le cadre de leur travail. Il y avait des personnes dans des situations familiales fragiles, mises en ASA comme l'a dit Madame Legoff, et des personnes qui étaient en congé très légitimement puisque c'est le début de la période à laquelle on solde ses congés.

Et après, dans la deuxième semaine d'avril la situation s'est progressivement rétablie et l'ensemble a bien fonctionné, on pourrait même dire « très bien » si ce n'est qu'évidemment, comme on est en France, il y a eu passablement des rouspétances et des râleries, je le dis avec un sourire, mais en même temps on peut remarquer - vous êtes peu sortis mais vous les avez peut-être vus à l'œuvre- que nos agents ont énormément travaillé avec beaucoup d'implication, de motivation et de générosité. Ils faisaient des choses qui n'étaient pas forcément habituelles et pour lesquelles il fallait faire preuve d'initiative et de nouvelles façons de faire en respectant les mesures barrières et tout le reste pour assurer la sécurité.

Quelques points par rapport à cela : Concrètement, sur l'aspect des ressources humaines, les mesures de sécurité suivantes ont été mises en œuvre : une arrivée échelonnée entre 7h45 et 8h15 pour éviter que tout le monde s'engouffre en même temps dans la porte ; les briefings et les temps conviviaux ont été réalisés à distance à l'extérieur des bâtiments du centre technique ; bien entendu les gestes barrières sont affichés partout ; mise à disposition de gel, de masques et de gants pour les personnels ; circulation à deux personnes maximum dans les véhicules ; installation de points d'eau pour les jardiniers ; port du masque et de la visière depuis que l'on a pu en fournir, c'est-à-dire depuis trois semaines ; commande de nouveaux vêtements de travail ; proposition de nettoyage des vêtements professionnels des agents ; nettoyage et désinfection régulière des locaux et des surfaces de contact dans les locaux ; et enfin un point qu'il faut souligner : une attention accrue et une écoute quotidienne des agents et autant que faire se peut une adaptation du travail en fonction de leur état psychologique, de leurs craintes ou de leur moral ; et cela a vraiment permis que l'ensemble des équipes puissent s'investir dans les services qu'on leur demandait et qu'on continue de leur demander puisqu'après-demain ils

seront encore en jour de congé et ils pourraient être sollicités pour l'organisation de la distribution des masques.

Je pense qu'on peut aussi saluer le travail qui a été fait par le Directeur adjoint des services techniques, Christian Sifre, qui est l'homme à 12 bras, qui était à peu près partout dans la commune pour animer, organiser, rattraper éventuellement des choses qui n'avaient pas été faites, on était content qu'il soit là et qu'il ait tenu le coup.

Les activités habituelles ont été entretenues, de manière adaptée, parfois de manière simplifiée, et il a fallu en faire de nouvelles. En matière de soutien, nos équipes techniques font aussi le soutien ordinaire à la formation et à la communication par le boitage des documents, l'affichage administratif, ces personnels ont dû mettre aussi en place des barrières dans les espaces verts, les promenades, les parcs, etc., conformément aux arrêtés préfectoraux.

Il y a eu le travail sur l'entretien courant mais avec un volet hygiène important : l'entretien des voiries continue d'être assuré, le rebouchage des nids de poule, l'entretien des mobiliers de voirie. En termes d'hygiène, on a fait plusieurs campagnes de dératisation couplées avec la CPS pour le secteur des Prés Hauts et la Voie de l'Aune, ainsi que du côté du lac Cambacérès puisque le lac étant très tranquille, les rats trouvaient très sympathique de s'y promener ; il y a eu aussi la gestion des processionnaires du pain ainsi que de la population des pigeons du secteur de l'église qui est en diminution. Je ne vais pas tout vous dire, simplement un point important que je voulais souligner : c'est le très beau travail qui a été maintenu, sans aucune interruption, des équipes de collecte des ordures ménagères, ce n'est pas chez nous, c'est la CPS qui travaille pour nous, c'est un prestataire qu'il faut saluer et remercier, même si l'on voit de temps en temps des choses qui traînent dans les rues, quand ça traîne c'est généralement parce que les gens qui les ont mis n'ont pas respecté soit le calendrier, soit la nature des déchets, on ne met pas les D3E dans les encombrants, on ne met pas des troncs d'arbre dans les encombrants, on ne met pas des sacs de terre dans les déchets verts. J'arrête là-dessus.

Pour ce qui est de l'entretien courant des espaces verts, ils ont continué d'être entretenus, les haies sont taillées, les jardinières sont arrosées, les plantes sont plantées, les tontes ont été faites, on a étendu le concept déjà en vigueur à Verrières sur la gestion différenciée, on ne tond pas tout, on tond ce qui est au bord et visible et proche des gens. Après, tout ce qui reste au milieu fleurit, cela permet d'avoir des fleurs, des insectes, des hérissons et après on aura du miel avec les abeilles.

Le désherbage et l'accueil dans les cimetières a continué et tout ce qui est aujourd'hui travaux de nettoyage, entretien, désinfection dans les écoles, les cours, les jeux dans les parcs également, ce qui est un travail également important dans la perspective de remettre les écoles en activité.

Les services administratifs de la mairie en télétravail ont poursuivi leurs tâches de suivi, d'instruction de dossiers d'urbanisme, de logement, l'accueil téléphonique, gestion des courriers divers, etc.

Je passe la parole à Jean-Louis Delort.

M. DELORT : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je voulais m'associer aux remerciements de Jean-Paul vis-à-vis de notre directeur des services techniques, ainsi que les services administratifs, les services techniques, et les services qui sont sur le terrain pour le travail qu'ils ont fait pendant tout ce confinement. Comme l'a dit Jean-Paul je vais vous parler de trois domaines : la gestion du marché, la gestion du centre qui a été mis en place à la villa Sainte-Christine, et l'appartement pour les soignants.

Sur la gestion du marché, bien sûr la gestion du marché a évolué entre le début du confinement et aujourd'hui ; en période de confinement, pour faire ses courses, aller au marché, c'était important car il faut bien sûr se restaurer. La gestion, je vais la

découper en quatre temps puisque cette gestion a évolué entre le 16 mars et aujourd'hui :

Dans un premier temps nous avons organisé les flux du marché : maintien d'une seule entrée, une seule sortie pour les clients, pose de barrières aux fermetures des portes, avec canalisation des entrées et des sorties ; marquage des distances ; isolement et fléchage, mise à disposition de gel hydro alcoolique, de gants, de stylos à usage unique, et de formulaires de déplacement.

Dans un deuxième temps nous avons fait un renforcement de ces procédures, nous avons fait du marquage au sol des circulations, des files d'attente et des distances d'isolement entre les personnes qui allaient au marché.

Dans un troisième temps, suite à une décision préfectorale de fermeture des marchés, nous avons affiché la liste des commerces du marché et les moyens de les joindre, ainsi que le plan du marché pour repérer les emplacements occupés par chaque commerçant, repérage visuel.

Dans un quatrième temps, nous avons organisé un drive, nous avons aménagé un drive sur le parvis du centre André Malraux, un drive pour les commerçants et les personnes qui souhaitaient s'y rendre. Voilà pour la gestion du marché.

Concernant le centre d'information au Covid-19 : bien sûr vous le savez, Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, ce centre se trouve à la Villa Sainte-Christine, au premier étage. Les services techniques ont travaillé, ils ont aménagé un hall d'accueil avec un positionnement de tables, de chaises, de file d'émargement, avec mise à disposition de gel hydroalcoolique, de gants, de stylos à usage unique ; aménagement d'une salle d'attente à la salle des mariages ; aménagement d'un bureau des infirmières avec mise en place de tables, de chaises, d'armoires, de masques, de gel, de gants et de blouses. Nous avons aussi aménagé un cabinet médical avec bureaux, chaises, lits d'auscultation, téléphone, wifi, points d'eau, disposition de masques, de lingettes, gel, et produits de désinfection. Chaque jour une désinfection a été faite de cette partie de la Villa Sainte-Christine. Nous avons lavé et désinfecté toutes les semaines les blouses. Nous avons eu un don de 200 masques chirurgicaux par la Région pour le centre, un don de 500 masques FFP2 par la Région aussi pour le centre.

Dernier point que je vous présente : l'aménagement de proximité pour les soignants. Pour éviter que les soignants aient à se déplacer, nous avons mis à disposition un appartement, les services techniques ont aménagé cet appartement pour les soignants avec tables, chaises, lits, Frigidaire, micro-ondes, table à induction et matériel de cuisine. Il y a aussi un nettoyage et une désinfection toutes les semaines. Voilà ce que je pouvais dire sur cette partie des services techniques.

M. le Maire : Merci à tous les deux pour cette présentation très complète de ce qui a été fait, c'est vraiment important de souligner à quel point il était essentiel que ces services aussi importants pour la vie de notre collectivité continuent à fonctionner de la façon la plus sympathique et la plus agréable possible pour les Verriérois, tout en préservant absolument la sécurité des agents, ce qui a été constamment recherché avec le respect des mesures de protection préconisées le plus scrupuleusement possible.

Des agents, il doit aussi être question dans la partie associée à la gestion des ressources humaines dans cet accompagnement de la période de lutte contre le Coronavirus et je passe la parole à Gérard Dossmann pour cet aspect de gestion des ressources humaines d'une façon un peu générale sur la commune.

M. DOSSMANN : Pour les ressources humaines, comme on l'a déjà rappelé, la majorité des agents de la ville étaient en télétravail, un certain nombre était en autorisation spéciale d'absence, ASA, soit pour garder les enfants, soit pour des raisons diverses. Vous avez vu, et cela va passer tout à l'heure dans une délibération, que nous avons décidé d'attribuer une prime aux agents avec les deux

critères qui sont également retenus dans la fonction publique, notamment dans les ordonnances et la loi du 25 avril 2020 : Les agents concernés sont au nombre de 98, soit 83 pour la ville et 15 pour le CCAS. Le coût envisagé est de l'ordre de 190 000 €. Nous avons acheté des licences Zoom au nombre de 20 pour permettre la poursuite du travail entre les services et les collaborateurs. Nous avons maintenu du lien professionnel avec les agents via la direction générale et les directeurs de pôles avec l'organisation de visioconférences, la mise en place d'outils numériques pour rester en lien permanent avec les agents, la proposition de formation de tous les agents via des formations en ligne, l'organisation du télétravail, la redéfinition et l'adaptation de certaines missions. Le port du masque était également prévu, des gels et lingettes ont été mis à disposition, et il y a eu un affichage et un rappel régulier pour le respect des gestes barrières. Il y a eu aussi une formation, en tout cas une possibilité de formation à distance avec le CNFPT et la possibilité de bénéficier d'un soutien psychologique.

Nous avons eu au total 9 agents malades et à ce jour pas de vie en danger. Et nous mettons également en place les dispositions de la loi du 15 avril au niveau des congés imposés, nous avons la possibilité d'imposer 10 jours de congé, on en a imposé 5. Voilà pour les ressources humaines.

M. le Maire : Merci, comme chacun le sait, on a eu aussi à s'occuper de la question de la sécurité et particulièrement avec la problématique du contrôle des restrictions de mobilité, je passe la parole à Karine Casal Dit Esteban.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Bonsoir, bien sûr la police municipale a été mobilisée dès le début de la crise sanitaire et ce malgré la fluctuation de ses effectifs et notamment pour cause de maladie. Elle a pu tenir son rôle de proximité auprès de nos concitoyens. Durant la période que l'on vient de vivre, en plus de leurs missions habituelles, les policiers ont effectué 572 contrôles aussi bien sur les piétons que sur les véhicules pour contrôler les dérogations de sorties. Cela a été beaucoup de rappels à la loi, énormément de pédagogie et quelques verbalisations lorsque cela devenait absolument nécessaire.

Nos policiers ont également été très présents auprès des commerçants du marché, et des commerces de proximité qui sont restés ouverts pendant la période de confinement afin de faire le lien entre les consignes édictées, leurs interrogations et leurs besoins.

La police nationale a effectué aussi de nombreux contrôles d'attestations, et parfois en lien avec nos policiers municipaux de jour, ils sont aussi intervenus la nuit, eux aussi ont pu poursuivre leurs missions sur notre territoire malgré la période de confinement et les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans certaines villes voisines.

Ce sont 61 interventions de police secours également, des interventions essentiellement pour des différends familiaux et des nuisances sonores, quelques faits de vol et d'atteinte aux biens.

Je tiens aussi vraiment à saluer et à remercier notre police municipale pour ce rôle précieux qu'elle a joué auprès de nous durant cette période compliquée que nous venons de traverser.

M. le Maire : Je repasse la parole à Gérard Dossmann pour la partie liée au guichet unique et au bilan de l'épidémie sur Verrières.

M. DOSSMANN : Avant de parler de l'état des décès sur la commune, je voudrais remercier particulièrement les services de Michel Linipe qui ont fonctionné pendant toute la période. Il n'y a pas eu un jour où ils n'étaient pas présents, ils ont accueilli les gens pour des actes officiels et ils ont eu à suivre tous les décès. On a pu noter sur Verrières entre le mois de mars et début mai 20 décès au mois de mars et 25 au mois d'avril, soit un total de 45. Par comparaison avec 2019 on avait un total de décès de 31, il y a en gros 14 décès en plus par rapport à 2019. En 2018 on était à 30 décès. Ces décès concernent principalement pour 23 d'entre eux des personnes

de plus de 90 ans et 15 personnes entre 80 et 90 ans. Il y a eu 33 décès dans les maisons de retraite, 3 décès à domicile, 3 décès à l'hôpital et 6 décès dont le lieu n'a pas été indiqué.

M. le Maire : Merci pour ce point qui montre que s'il y a eu une augmentation de décès par rapport à l'année dernière, autant on est sur une pyramide qui était malheureusement attendue.

Enfin dernier point pour ce bilan des actions qui ont été menées dans le cadre de la lutte contre le virus : ce sont les aspects communication puisqu'il y a eu une volonté très forte d'essayer d'assurer une information la plus exhaustive et la plus complète possible des Verriérois. Je passe la parole à Rozenn Bouler ainsi qu'à Ian Tixier.

Mme BOULER : Bonsoir à toutes et tous. Vous avez vu qu'il y a un certain nombre d'actions qui ont été mises en place sur la ville depuis le 17 mars et qui ont été accompagnées la plupart du temps par différentes communications, notamment sur le Facebook. Les informations : il y a eu 171 publications avec des informations sur les commerces, sur le confinement au départ surtout, sur le marché, les différentes commémorations. Magali tout à l'heure a parlé de tout ce qui se faisait sur la culture, cela faisait partie des communications sur Facebook. Il y avait des photos, des vidéos et des informations pratiques. C'était important que l'on sache que les ordures ménagères par exemple ou les encombrants allaient passer et à quelle date. L'ensemble de ces informations ont été communiquées. Sur Twitter également, nous avons eu une augmentation de 32 % par rapport aux informations de début d'année. Bien évidemment il y avait le site de la ville également où l'ensemble des Verriérois pouvaient retrouver toutes ces informations-là et sont venus de façon quasiment spontanément aussi pour trouver l'information à cet endroit-là puisqu'il y a eu 91 % d'augmentation de fréquentation du site dans la semaine du 19 avril par rapport à une semaine de janvier. C'étaient des visiteurs uniques qui ont beaucoup augmenté la fréquentation, qui venaient directement par le moteur de recherche et pas par des liens Facebook ou Twitter.

Concernant les appels à la solidarité qui ont été relayés sur les réseaux sociaux et le site internet de la ville, à partir du 18 mars il y a eu un appel aux personnels de santé disponibles pour participer au centre médical dont parlait Jean-Louis tout à l'heure sur la Villa Sainte-Christine, à la demande aussi des médecins ; ensuite un appel à la solidarité pour la création d'une plate-forme d'entraide avec le CCAS. Il y a eu le 21 mars un appel à matériel de la part des médecins du centre médical qui avaient besoin de matériel. A partir du mois d'avril nous avons fait appel pour faire des masques pour soi-même et pour les autres, cet appel a été très bien relayé sur les Verriérois, par les différentes associations et notamment Zinado. À partir du 20 avril il y a eu l'ouverture de la page du site internet pour les recensements des besoins de la population pour des masques qui ont été par la suite distribués. Il y a eu des actions menées en matière de communication aussi vers la population directement et je vais laisser la parole à Ian Tixier pour communiquer sur ces différentes thématiques.

M. TIXIER : Monsieur le Maire, bonsoir à tous, je vais effectivement vous dire les grandes thématiques, les principales en tout cas, et je commencerai tout d'abord par la publication dont sans doute chaque Verriérois a pu prendre connaissance et que chaque Verriérois a reçu dans sa boîte, il s'agit du Spécial Covid qui a été réalisé et distribué le 6 avril, et il y a eu également une mise en ligne de ce document sur le site de la Ville.

Nous avons pu avoir aussi un point vidéo régulier de Monsieur le Maire, un point hebdomadaire même, qui a été diffusé à la fois sur YouTube, sur Facebook, sur Twitter et sur le site de la Ville.

Nous avons également créé une page Fil Info sur le site de la ville qui regroupait l'ensemble des informations relatives au Covid, spécialement pour cela. Magali en a

parlé un peu, nous avons également pu découvrir le concours photos « Un jour, une photo » qui immortalisait le patrimoine de la ville et qui a été organisé depuis le mois de janvier à la fois sur Twitter et Facebook, et aussi sur le site de la ville. Nous avons mis en place aussi « Cela se passe à Verrières », réalisé par les services Enfance et Jeunesse, toujours sur le site de la ville et sur les différents supports principaux qui sont Facebook et Twitter.

Nous avons pour Pâques mis en ligne différents thèmes dont un coloriage pour les petits et les grands. Nous avons au service culturel eu le remplacement de l'agenda des manifestations par l'ensemble des actions culturelles qui ont été mises en œuvre pendant ce confinement, cela a regroupé, Magali en a longuement parlé, les deux médiathèques, l'EBM, il y avait évidemment des explications quotidiennes sur les réseaux sociaux de cette action culturelle qui fut proposée par la Ville.

Côté commerces, nous avons publié de façon quotidienne dès le début puis de façon hebdomadaire par la suite la liste des commerces ouverts et ceux qui proposaient des livraisons, avec également la liste des plans des commerçants du marché, plus un encart détachable qui était proposé avec la publication spéciale dont j'ai parlé tout à l'heure.

Nous avons créé aussi une identité visuelle afin de pouvoir attirer -et cela était propre à la crise sanitaire- à la fois les seniors, les jeunes, la culture, le commerce, les masques, vous avez pu les découvrir et les intégrer maintenant.

Nous avons également évidemment fait une campagne d'affichage sur les masques, à la fois sur les réseaux sociaux pour inviter les Verriérois à faire leurs masques eux-mêmes, mais également le relais sur les réseaux sociaux de la distribution de masques aux personnes les plus exposées et les plus fragiles ; et également une mise en ligne d'un formulaire pour recenser les besoins en masques de la population.

Nous avons aussi mis en ligne plusieurs fois par semaine des focus sur les agents municipaux, sur leurs actions engagées sur le terrain en alternance évidemment avec des photos prises par des agents se mettant en scène avec des panneaux.

Il y a eu aussi le document Economie-Entreprises qui était destiné aux entreprises avec toutes les mesures de soutien et d'accompagnement qui étaient mises en ligne sur internet, et également distribué à toutes les entreprises et tous les commerces.

S'agissant de la vie associative, nous avons gardé le contact par les services de la vie associative, pour accompagner les associations au mieux et les informer des fermetures de structures dans un premier temps et préparer la prochaine saison.

A venir, nous aurons un mensuel pour le mois de mai, la distribution est prévue vraisemblablement le 13 mai, c'est un mensuel classique avec des pages Spécial Covid-19, et évidemment de larges paragraphes sur le déconfinement.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les principaux thèmes de communication pendant cette période.

M. le Maire : Merci beaucoup. Voilà pour le passé, juste un mot sur ce qui arrive puisque le déconfinement progressif est annoncé par le gouvernement avec plusieurs points sur lesquels les équipes de la ville ont beaucoup travaillé d'ores et déjà. Le point le plus notable, c'est certainement la réouverture progressive des écoles. Il faut savoir que depuis que l'on a un horizon en ligne de mire, énormément de travaux ont été réalisés avec les directrices et directeurs d'école, avec l'Inspectrice de l'Education nationale et en lien avec tous les acteurs du périscolaire pour faire en sorte que les services de la ville soient dans leur rôle d'accompagnement de l'Education nationale, dans l'accueil des enfants qui reviendront à l'école à partir de la semaine prochaine.

Très concrètement on peut constater qu'il y a beaucoup de difficultés liées aux marges d'incertitudes tout à fait considérables en la matière, on ne sait pas encore

avec une certitude absolue combien d'enfants devront être accueillis, il y a des sondages réalisés et le principe est celui du volontariat pour le retour à l'école. Il est tout à fait avéré qu'un grand nombre d'enfants à Verrières seront encore scolarisés par le dispositif de l'école à la maison à partir de la semaine prochaine. On accueillera bien sûr prioritairement les enfants des personnels soignants et de l'ensemble des personnels mobilisés pour la sécurité et pour remplir les fonctions indispensables à la reprise d'activité. Sous cette réserve, la remise en place de l'école physiquement va s'opérer à Verrières comme dans beaucoup de communes. À vrai dire selon la dynamique qui avait été initialement envisagée par le Gouvernement, en priorisant les enfants de grande section de maternelle, de CP et CM2 dans un premier temps par groupes correspondants aux contraintes légales, à savoir 10 enfants pour les crèches et 15 enfants pour les écoles, donc des demi-groupes avec un aménagement de l'ensemble des lieux, de l'ensemble des cantines pour s'assurer que les distances de sécurité et les protocoles sanitaires sont respectés.

On a eu beaucoup de rencontres sur place pour organiser cela au mieux avec des dispositifs de nettoyage, y compris en milieu de journée, et de désinfection pour s'assurer que les choses soient le plus satisfaisantes possible même si d'une façon générale, le conseil du Gouvernement reste tout à fait valable : Lorsque c'est possible pour les parents, il est très recommandé que les enfants restent chez eux dans la dynamique de l'école à la maison.

Ce dispositif se met en place, il commencera par deux jours de pré-rentrée uniquement avec les enseignants pour qu'ils se réapproprient les nouvelles dynamiques qui doivent être mises en place et pour qu'ils échangent entre eux ; et puis ce retour avec les enfants des personnels prioritaires : une priorité aussi aux enfants identifiés comme ayant particulièrement besoin de renouer physiquement avec les apprentissages, et ensuite les autres enfants dont les parents souhaiteront qu'ils soient accueillis dans les écoles.

La ville accompagnera avec le périscolaire l'ensemble des enfants qui seront accompagnés par l'Education nationale, cela veut dire qu'un enfant, pour les deux demi-journées qu'il passera à l'école, sera accueilli par le périscolaire le matin, il pourra aller à la cantine à midi et sera accompagné le soir après l'école, et ceci tous les jours.

Pour tenir compte des difficultés d'organisation qui sont tout à fait considérables notamment pour les directrices et directeurs, la Ville a proposé à deux agents qui ont bien voulu l'accepter de venir en renfort dans les écoles élémentaires non pas pour assumer des missions qui ne seraient pas les leurs évidemment mais pour précisément pouvoir accompagner notamment les directeurs dans tout un tas de tâches dans lesquelles ils ont besoin d'être un peu déchargés. Il y a beaucoup de missions qui sont très importantes et qui viennent se surajouter à la charge déjà considérable qui existe par ailleurs.

Pour ce qui est des crèches, toutes les crèches rouvriront sur la base des recommandations gouvernementales en accueillant 10 enfants par structure, avec des protocoles de sécurité qui sont tout à fait particuliers et exigeants, et il y a notamment un enjeu considérable pour ce qui est de la désinfection du fait que les parents ne pénétreront pas dans les crèches et on s'assurera qu'il y ait le moins de possibilités envisageables pour avoir des possibilités de contamination dans ce cadre. Mais toutes les crèches se mettent dans cette dynamique de réouverture.

Pour ce qui est des commerces, là aussi à partir du 11 il y aura une réouverture progressive des commerces non alimentaires non essentiels à l'exception des restaurants et des cafés qui demeurent fermés. Je pense que les Verriérois seront heureux de retrouver ces commerçants étant entendu que les règles de distances et les gestes barrières seront impératives dans le cadre de ces activités.

Les médiathèques et les petits musées, cela a été annoncé par le Gouvernement, rouvrent également, pour les petits musées nous sommes concernés et ce n'est pas faire offense à l'Orangerie que de considérer que c'est un petit musée, il pourra rouvrir en respectant des quantums de personnes présentes en même temps pour renouer avec ces activités.

De la même manière les médiathèques sont à nouveau sur la dynamique d'ouverture avec là tout de même des enjeux un peu particuliers pour éviter qu'il y ait des contaminations par le fait de manipuler les ouvrages et d'avoir une circulation un peu trop importante dans les rayonnages. L'orientation vers laquelle on se dirige pour le moment est une réouverture sur le principe d'une réservation et d'un retrait des ouvrages réservés avec une restitution des ouvrages dans la boîte de retrait de Malraux notamment, ce qui permettra de sécuriser au maximum les flux de circulation et ceci dans le respect évidemment des impératifs de sécurité des bibliothécaires et des usagers des médiathèques. On va pouvoir ainsi rentrer dans une nouvelle dynamique d'utilisation de ces services.

Pour ce qui est des activités sportives, globalement les structures demeurent fermées, à l'exception des courts de tennis de plein air pour lesquels, en conformité avec les directives de la Fédération Française de Tennis, on aura une reprise progressive de la pratique sportive, là aussi en s'assurant qu'il n'y ait pas de croisements, pas de compétitions, et qu'on ait un système de réservation des courts pour permettre une grande fluidité et faire que les adhérents de la section tennis du TUVB puissent renouer avec leurs pratiques.

Les courts intérieurs en revanche ne seront pas rouverts, ni la piste d'athlétisme, là aussi en application de directives qui sont fédérales par rapport à ces différentes structures.

Pour ce qui est des forêts, même en zone rouge les forêts sont rouvertes à partir du 11, nous sommes heureux de cela car nous nous étions émus de la fermeture du Bois de Verrières à la deuxième semaine du confinement, le Bois sera rouvert au public pour le traverser étant entendu que dans cet usage de la forêt, bien sûr les règles barrières et l'interdiction des regroupements de plus de 10 personnes sont tout à fait applicables et qu'il y a un appel bien évidemment à la discipline collective qui devra être fait pour que cet usage du bois ne conduise pas à certains excès que l'on a pu constater par ailleurs. Il y a de grandes discussions et j'ai formulé une demande dans ce sens, conformément d'ailleurs à une demande du groupe Réussir Verrières Ensemble sur l'usage de la piste cyclable de la Coulée Verte, c'est extrêmement important et quelque chose sur lequel la CPS et le Conseil départemental et la Région travaillent pour encourager l'utilisation du vélo pour tous ceux qui vont reprendre une activité physique et qui ont besoin de se déplacer. Vous savez que les déplacements seront libres à partir du 11 mai même s'il est recommandé de conserver le télétravail autant que possible et de limiter ses déplacements, mais il est évident que les déplacements en vélo présentent beaucoup d'avantages par rapport aux transports en commun et à la voiture ; et par voie de conséquence, il nous paraît très important que la Coulée Verte soit ouverte et que l'on puisse accompagner autant que faire se peut ces déplacements en vélo.

Je me rends compte que j'ai oublié à propos des commerces d'indiquer que bien évidemment, puisque c'est rendu possible désormais par les textes relatifs à ce déconfinement, le marché de Verrières rouvrira à partir de mercredi prochain, là aussi dans le respect des règles de sécurité imposées par l'épidémie, donc avec une organisation des flux de personnes dans l'enceinte du marché, une protection par des plexiglas et un contrôle du nombre de personnes présentes dans l'enceinte du marché. Ce qui fait qu'a priori, on restera sur une amplitude horaire étendue jusqu'à 15h00.

Voilà pour ces éléments sur le passé et sur le présent, j'imagine que vous avez des questions et c'est avec plaisir que j'ouvre le débat.

M. HULIN : Bonsoir à tous, comme tu l'as rappelé au début, on a demandé ce conseil municipal pour avoir des informations sur la situation de Verrières-Le-Buisson, merci pour ces informations et j'en profite pour féliciter à nouveau l'ensemble des services de la ville. Il ne m'avait pas échappé qu'au quotidien ils étaient très mobilisés et présents physiquement ou via les réseaux, nous avons appris que certains d'entre eux étaient souffrants, nous espérons qu'ils ne le sont plus et on est ravi d'apprendre qu'il n'y a pas eu de personnes en situation grave ; de même pour les collègues élus, nous avons appris que certains avaient contracté le virus mais apparemment ils ont l'air d'être à peu près en forme, j'espère en tout cas qu'il n'y a pas ce soir de mauvaises nouvelles.

La demande de ce conseil municipal était pour avoir des infos, nous avons appris dans votre présentation qu'il y avait eu une cellule de crise, nous ne le savions pas, une cellule de crise qui a été constituée, nous avons posé la question initialement en mars, à l'époque ce n'était pas le cas, aujourd'hui c'est le cas, nous l'apprenons, très bien, il me semble qu'il aurait été judicieux de l'élargir, y compris aux élus de l'opposition car en ce moment, tout le monde pouvait se mobiliser et travailler ensemble, on était disponible pour cela, et donc n'ayant pas plus d'informations, on a demandé ce conseil et nous vous remercions pour tous les chiffres que vous nous avez donnés.

Ce que je comprends des chiffres de Verrières... Alors l'objectif n'est évidemment pas de rentrer dans la situation personnelle de chacun, ce n'est pas du tout l'intérêt, par contre la sociologie de Verrières fait que nous avons pas mal de personnes qui sont dans des EHPAD, évidemment ce sont des personnes plus fragiles, que ce soit au niveau du médical ou du social, on se dit qu'il y a peut-être des cas particuliers qui ont connu des problèmes, et j'avais donc l'intention de vous poser la question, je voudrais savoir la situation dans les EHPAD de la ville.

Je sais que dans des villes limitrophes, la situation était assez dramatique, les échos que l'on a eus, c'est que ce n'est pas le cas à Verrières-Le-Buisson, est-ce qu'on pourrait en avoir confirmation, à la fois pour la situation passée mais aussi pour la situation présente et actuelle sur tous ces sujets-là ?

Comme beaucoup de sujets ont été abordés, il y a beaucoup de questions qu'on ne posera pas, et comme il faut éviter de tout mélanger, je m'arrête sur cette première question.

M. le Maire : Je ne polémiquerai pas sur le fait que je t'ai informé de l'existence de ce groupe avec des médecins de la ville dès le début de la problématique. C'était une cellule qui était de composition extrêmement réduite, il n'y avait pas d'exclusive mais il y avait aussi beaucoup de gens de la majorité qui n'y étaient pas plus présents que toi en la matière. Mais peu importe, je ne veux pas polémiquer sur ce point.

Sur la situation des EHPAD, je ne veux pas rentrer dans une approche établissement par établissement pour tout un tas de raisons, globalement on a eu relativement peu de cas de contamination avérée dans l'ensemble des établissements. Il y en a deux qui ont été assez touchés et trois qui ont été globalement épargnés sur les cinq EHPAD, avec des situations assez différentes, enfin je devrais dire quatre EHPAD puisque le cinquième établissement des personnes âgées n'a pas ce statut. Les deux qui ont été les moins touchés avaient pris des mesures très tôt de confinement très strict, le personnel était confiné avec les résidents, ce qui limitait beaucoup les possibilités de propagation. Dans les autres établissements la situation a été très bien accompagnée et l'on n'est pas du tout dans les proportions que l'on a pu rencontrer dans d'autres établissements dont les médias ont parlé, il y a eu des décès de personnes atteintes du Covid-19, ce qui est tout à fait dramatique mais

dans les chiffres que Gérard a rappelés, en fait les gens qui sont décédés étaient soit déjà affectés par des pathologies déjà existantes et assez lourdes, soit très âgés puisque la majorité des personnes qui sont décédées étaient nées dans les années 20 ou à dans les années 30, donc des gens assez âgés. Il y a eu des décès prématurés incontestablement mais on n'a pas eu cette flambée considérable qu'on a pu rencontrer dans d'autres établissements.

Dans un autre cadre on pourra discuter établissement par établissement le cas échéant mais ce n'est pas le lieu ici de désigner les différentes situations rencontrées.

M. HULIN : Merci. J'ai une autre question sur un autre sujet : au milieu de l'ensemble de toutes ces informations c'est difficile de s'y retrouver et peut-être que ce qui va se passer pour le marché m'a échappé, j'ai compris qu'il allait être rouvert mais je n'ai pas compris à quelle date.

Autre question sur le Bois de Verrières : nous avons fait un courrier en début de semaine pour demander de s'assurer de cette réouverture parce que la publication nationale précise bien que ça devrait être rouvert, et cela a été confirmé dans la journée par la mairie de Bièvre, comme on n'avait pas eu d'information aujourd'hui, on voulait s'en assurer auprès de vous, être sûrs que le préfet le prévoyait bien, d'autant plus que l'on a vu réapparaître des barrières la semaine dernière qui avaient été retirées auparavant, il semblait donc qu'il y avait une espèce de flottement. C'est aussi le sens de notre question.

Pour la Coulée Verte, je n'ai pas compris si c'était quelque chose qui était acquis, en cours et de quelle manière, et si l'on peut compter dessus. Pourquoi cette question ? Parce qu'évidemment dans une période où les gens vont recommencer à travailler pour certains et donc se rendre à Paris, comme les transports en commun ne seront pas dans une situation totalement identique à avant et que cela posera parfois certains problèmes, et comme la pratique du vélo est encouragée actuellement, la Coulée Verte est bien pratique et c'est important de le savoir le plus tôt possible. Donc j'aimerais avoir des précisions sur ce sujet.

Et j'élargis la question sur les circulations cyclables, il y a tout un tas de dispositions nationales ou même en Ile-de-France pour la mise en œuvre de ce qu'on appelle des pistes cyclables « temporaires », qu'est-ce que vous prévoyez sur Verrières-le-Buisson ? La circulation automobile évidemment a été un peu plus faible dans cette période de confinement, cela fait quelques semaines que les choses sont reparties, j'aurais tendance à penser que c'est plutôt facilitant pour les vélos mais parfois, même s'il y a moins de voitures, elles vont plus vite, donc il ne faudrait pas penser que parce qu'il y a moins de voitures, la circulation en vélo va être facilitée spontanément, il faudrait sans doute prendre des dispositions. Donc des pistes cyclables temporaires et éventuellement de la signalisation ad hoc et des choses comme ça sont-elles prévues ?

M. le Maire : C'est un sujet qui est au cœur de l'actualité des réflexions, pas uniquement au niveau de Verrières-le-Buisson, et donc je vais passer la parole à Jean-Paul Mordefroid et à Rozenn Bouler.

M. MORDEFROID : Sur la Coulée Verte la réglementation prévoit que les parcs et jardins et les espaces verts sont fermés, et si l'on considère que la Coulée Verte est un espace vert, elle est fermée. Maintenant il y a des discussions au plus haut niveau, chez Madame Borne, pour que les voies vertes soient considérées comme des voies de circulation et non pas des espaces verts. On est sur un problème de réglementation nationale, c'est en discussion actuellement.

Je précise quand même un point : on a une interrogation actuellement qui devrait être levée demain à propos des sentiers le long de la Bièvre qui sont pour l'instant fermés et c'est assez catastrophique et dramatique de voir la façon dont le public, sans doute fatigué d'être enfermé et réclamant de l'oxygène et de la verdure, ne

respecte absolument pas ce qui doit être fait en matière de protection le long de la Bièvre et sur les sentiers, et les équipes du SIAVB sont découragées, écœurées et épuisées par cette situation et espèrent vraiment que demain, chez le Préfet, l'ouverture des sentiers le long de la Bièvre sera actée.

Mme BOULER : Concernant les aménagements provisoires pour les vélos avant que la circulation ne redevienne normale, on est en relation avec la CPS qui met en place ce qu'elle appelle « un RER vélo » avec des dispositions et des aménagements qu'elle pourra nous aider à réaliser. On travaille avec elle sur ce chantier-là, avec en priorité les axes dans Verrières qui avaient été demandés par les ateliers vélos et avec les cartes qui allaient avec. Le but du jeu est de faire relier les différentes villes de la CPS bien sûr mais aussi avec le département de l'Essonne et en lien avec les différents départements, et de faire la connexion de Igny à Antony et à Châtenay pour passer par le RD 60 en aménagement, remonter Pompidou et la Coulée Verte bien entendu puisque du côté de Verrières, les aménagements ne sont pas tout à fait les mêmes que sur Antony un peu plus loin.

On a aussi beaucoup rencontré des cyclistes qui allaient en vélo au travail et qui disaient prendre non plus la Coulée Verte en cette période mais bien les voies pour les voitures puisqu'il y a moins de voitures et que cela est beaucoup plus direct d'une part, et qu'il y a beaucoup moins de monde que sur la Coulée Verte actuellement. Donc c'est aussi un élément à prendre en compte pour les aménagements.

M. le Maire : A propos du vélo je rajoute qu'on a lancé il y a quelque temps une consultation pour un marché de vélos électriques en libre-service déployés sur la ville, le marché avait été infructueux parce qu'il n'y avait pas eu de réponse à la suite d'une mauvaise coordination des différents opérateurs pouvant intervenir. Cet appel est relancé, alors je ne sais pas si la période de réponses est déjà terminée ou pas, est-ce que Gérard peut dire un mot de ce marché ?

M. DOSSMANN : Il y a une CAO qui est prévue le 12 mai pour l'appel à propositions.

M. TIXIER : Je voulais simplement réagir s'agissant du barriérage des différentes zones qui ont été réalisées par les services, c'est l'occasion pour moi de vraiment saluer le travail qui a été fait parce que c'est tout à fait considérable de pouvoir faire l'ensemble de notre commune et du territoire pour quadriller les endroits où le public ne pouvait pas accéder, et j'ai été comme beaucoup surpris parfois par des barrières qui disparaissent régulièrement ou qui sont mises sur le côté, ou des affiches qui sont arrachées, alors je voudrais saluer le travail des services qui ont fait de leur mieux pour pouvoir sécuriser ces endroits mais hélas tout le monde n'a pas la civilité de respecter ces zones-là. Alors je ne sais pas si c'étaient ces voies auxquelles faisait référence Vincent mais j'en ai vues sur la Coulée Verte et aussi en accès sur le Bois et sur le Parc de la Noisette qui étaient totalement mises par terre ou de côté. Je souhaitais réagir sur ce point et souligner le travail qui a été fait.

M. le Maire : Merci beaucoup pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. HULIN : On va revenir tout à l'heure sur les modalités d'achat pour les masques lavables à venir, mais j'avais encore des questions un peu générales : si j'ai bien compris, ça a été réalisé via la plateforme d'achat de la Région Ile de France, plateforme dont l'adhésion va être votée dans quelques minutes, donc on pourra regarder cela, mais je voudrais avoir plus d'informations sur la provenance de ces masques. En effet, il y a eu des questions dans des villes avoisinantes où l'on s'est rendu compte qu'en fonction de la provenance, la fabrication était un peu différente à la fois en termes de qualité, de normes sanitaires, etc., donc si vous avez des questions là-dessus ça m'intéresserait.

Ensuite il y a le sujet de la distribution des masques lavables qui se fera dans quelques jours, chacun sait que pour la distribution de masques jetables, nous avons décidé de ne pas nous associer pour diverses raisons, je ne vais pas y

revenir là mais ces masques lavables qu'on va distribuer, j'ai entendu dire que la distribution se ferait avec un mensuel dans les boîtes aux lettres le 13 mai, alors est-ce qu'il y aurait moyen de faire les choses ensemble sur ces différents sujets ?

Et par ailleurs, pour la distribution de masques aux enfants, quelles seraient les modalités de cette distribution ? Et je ne crois pas, sauf erreur de ma part, avoir entendu de date de réception de ces différents masques lavables, avez-vous une visibilité là-dessus ou non ? Et j'en profite pour remercier les réseaux Verriérois qui se sont mobilisés pour produire ces masques mais aussi du gel, des surblouses, etc., vous avez fait état de différents dons de Verriérois, il y a des réseaux qui se sont mobilisés pour en faire, d'ailleurs tout cela a bien marché et fonctionne encore, cela prouve que lorsque les Verriérois sont appelés à contribuer, ils le font de bonne grâce et cela fait chaud au cœur de les voir tous se mobiliser un peu partout dans la ville.

M. le Maire : Absolument. Alors concernant les masques, pour ce qui est des masques en tissu, la livraison est attendue mais comme chacun sait, on est sur un contexte dans lequel il n'y a pas que Verrières qui attend, ni en France ni en Ile de France, et donc la livraison est attendue normalement pour l'ensemble des masques la semaine prochaine, et pour les masques de la Ville, et pour les masques du Département, y compris pour les masques enfants, en fait c'est pour tous les masques lavables.

Globalement ce sont des masques qui sont garantis comme étant bio, maintenant on n'a pas d'autres éléments sur la description particulière des masques qui, précisément, sont achetés via la centrale d'achat de la Région Ile de France qui a montré sa très grande efficacité et son très grand professionnalisme, et qui traite des quantités tout à fait considérables. C'est la centrale d'achat sur laquelle on s'est appuyé pour choisir ces masques plutôt que de les prendre auprès de fournisseurs qu'on ne connaissait pas. Ce sont les moyens de contrôle et d'expertise dont nous ne disposons pas mais que la Région, elle, a, qui expliquent ces éléments de choix.

Alors il y a des incertitudes sur les délais, on nous les a promis pour la semaine prochaine mais on ne sait pas si ce sera bien la semaine prochaine ou si ce sera en fin de semaine ou la semaine suivante, il n'échappe à personne que la période est compliquée et qu'en plus il y a des ponts, etc., j'espère bien quand même que ce sera effectivement tenu la semaine prochaine mais c'est ce qui fait que nous n'avons pas pu communiquer sur les modalités de distribution tout simplement parce que nous ne savons pas à quelle date nous les aurons ni à quelle date nous serons en capacité de les distribuer. Bien entendu nous ne les avons pas achetés pour les stocker, on ne va pas les recevoir pour les stocker. Donc nous ne savons pas encore quand nous pourrions les distribuer mais nous les distribuerons aussi vite que possible.

D'autre part, il y a les modalités de la distribution, elles ne sont pas encore arrêtées pour les masques lavables, tout simplement parce que la solution qui nous paraît bonne comme à un grand nombre de communes est celle que nous avons retenue pour le 8 mai, pour donner des rendez-vous à l'extérieur dans les lieux des bureaux de vote aux habitants des différents quartiers, on va la tester grande nature vendredi pour voir comment la chose fonctionne, si elle fonctionne bien ou si elle ne fonctionne pas d'une façon satisfaisante, et nous nous adapterons pour en tirer des enseignements, si jamais ça marche bien nous reproduirons probablement l'exercice, si jamais ça ne marche pas bien, nous tâcherons de trouver une autre façon de faire en étant tout simplement extrêmement pragmatiques.

Quand on voit ce qui se passe dans les communes avoisinantes, et plus généralement en France sur cette problématique de distribution de masques, on voit qu'il y a beaucoup d'options différentes qui sont proposées, il y en a peu ou pas qui soient beaucoup plus convaincantes que d'autres, ou beaucoup plus satisfaisantes a

priori, et dans ce cas-là on se nourrit de l'expérience des autres, on va apprendre aussi de notre propre expérience et c'est forts de ces éléments-là que la semaine prochaine, nous serons un peu plus savants que cette semaine pour trouver la façon la plus adaptée, encore une fois si l'expérience de vendredi est concluante, il n'y a pas de raison de ne pas la reconduire, si elle s'avérait non concluante, alors il n'y aurait pas de raisons de ne pas en changer pour trouver quelque chose de plus efficace le cas échéant.

C'est un premier point. L'autre point concernait les enfants, on passera par les écoles pour assurer la distribution des masques aux enfants, en tout cas ce sera le premier public qui sera ciblé, et on verra le cas échéant comment faire pour rejoindre les enfants qui n'iraient pas à l'école, comme je l'ai dit tout à l'heure, tous les enfants de Verrières ne reprendront pas le chemin de l'école, ils continueront l'école à la maison, et donc on va réfléchir pour essayer de trouver un moyen de les atteindre dans des conditions satisfaisantes de sécurité, il ne s'agit pas évidemment d'exposer les gens et de les faire sortir inconsidérément mais comme on sort pour aller chercher un produit alimentaire de première nécessité ou bientôt pour faire des courses non-alimentaires mais utiles, on tâchera de trouver une solution qui soit la plus adaptée possible.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce point des masques.

M. FOURNIER : Bonsoir à tous. Je voudrais d'abord m'associer aux remerciements aux services publics qui ont permis la continuité du fonctionnement de la Ville ces dernières semaines. Je m'associe aussi aux remerciements vis-à-vis des Verriérois pour leur mobilisation face à la lutte contre le virus.

Et je voudrais vous demander si, en parallèle de cette stratégie d'achat des masques, il y a aussi un investissement qui sera fait dans le cadre des bornes de distribution de gel hydroalcoolique puisque la stratégie sanitaire doit être globale et doit se penser à plusieurs échelles. Les masques sont un élément important, pour autant ils ne seront pas suffisants et ces bornes de distribution de gel hydroalcoolique dans l'ensemble de l'espace public peuvent être aussi un apport considérable dans la manière dont on traite aujourd'hui le virus, donc qu'est-il envisagé à ce sujet ?

M. le Maire : Merci pour cette question. Oui, effectivement c'est une problématique qui a été prise en compte, on a demandé des devis pour pouvoir installer des distributeurs de gel dans un certain nombre de lieux qui sont des lieux publics dans lesquels précisément cette question se pose, malheureusement on n'en est à ce stade qu'à l'établissement des devis parce que là aussi on est pris dans le double ciseau du fait qu'il y a assez peu d'entreprises qui étaient en capacité d'intervenir et avec énormément de demandes comme les protections en plexiglas, etc., mais le dossier est bien ouvert et en cours, nous aurons certainement l'occasion non seulement d'en reparler mais de voir le déploiement de ces distributeurs de gel hydroalcoolique, tu as tout à fait raison, et il y a une certitude, c'est qu'on aura besoin de se prémunir et d'encourager l'usage de ces produits pendant une période suffisamment longue pour qu'il faille disposer d'éléments structurels permettant de développer ces gestes barrières.

D'autres questions sur ce bilan des activités qui ont été réalisées ?

M. HULIN : Dernière question plutôt sur les artisans et commerçants : On en a côtoyé pendant cette période et nous avons vu que certains avaient rouvert, d'autres non, est-ce qu'on a une idée de la situation de certains d'entre eux ? Nous sommes en relation avec certains et nous avons quelques retours mais pas de retour particulièrement global pour l'instant, donc avez-vous une idée de la situation ? Une idée aussi de ceux qui pourraient rouvrir assez vite ? Et puis, pourquoi pas, qu'est-ce qui est envisagé au niveau des aides ? Je sais qu'on vote demain au conseil communautaire des dispositions sur un complément d'aides financières, est-ce qu'on

envisage de répondre à des demandes de leur part, est-ce que vous avez lancé ou allez lancer une réflexion sur ce sujet-là à laquelle on s'associerait avec plaisir ?

M. le Maire : Il y a non seulement une réflexion sur le sujet qui a été lancée mais comme tu l'as vu, comme tout le monde l'a vu, il y a eu un gros travail réalisé par la Ville de coordination et de présentation des données relatives aux aides auxquelles les entreprises en général et les commerces en particulier peuvent prétendre, c'est un fascicule qui a été préparé spécialement pour les entreprises et les commerçants, qui a été mis en ligne sur le site de la ville, qui a été diffusé par mail et physiquement aux commerçants, c'est un premier point.

Il y a eu vis-à-vis d'eux, pour accompagner ceux qui étaient ouverts, une distribution des masques spécialement dédiés de la Région et d'un certain nombre de visières réalisées par l'association Visières Solidaire qui a été évoquée tout à l'heure je crois et qui travaille désormais parallèlement au Club ABC pour la fabrication de visières ; et nous allons distribuer des masques chirurgicaux pour aider à l'amorce du déconfinement pour les commerçants qui vont ouvrir la semaine prochaine. Tant qu'on aura ce contingent de masques dédiés aux commerces, on pourra les accompagner.

Sur l'expression des besoins financiers, nous sommes à peu près dans la même situation, nous avons entendu un certain nombre de commerçants en situation difficile mais nous n'avons pas de vue globale sur le sujet, la CPS fait un vrai travail important et c'est logique puisque c'est sa compétence autour de besoins identifiés, alors je ne sais plus si la CPS vote bien demain, j'ai vu un mail passer trop rapidement, il me semble qu'il y avait une question pour savoir si l'avancée du dispositif régional ne conduisait pas à revoir la proposition du dispositif communautaire, en tout état de cause c'est une question qui est prise très au sérieux par tout le monde, notamment pour tout ce qui est des petites entreprises et des commerces pour s'assurer qu'on les accompagne. Donc ce n'est pas tout à fait complet comme visibilité, il faut attendre quelques mois pour voir comment les choses vont se passer. Globalement les commerçants qu'on a vus ouverts sont évidemment les moins en difficultés, il est évident que la fermeture prolongée aura forcément des conséquences, dans la mesure du possible la Ville tâchera d'être derrière et nous serons amenés à en reparler mais dans la limite de nos compétences qui en la matière sont quand même relativement restreintes.

M. TIXIER : J'avais juste un petit mot à dire dans ces aspects généraux sur des actions qui ne sont pas des actions directes de la Ville mais je souhaiterais quand même les saluer : évidemment c'est ma délégation, donc je souhaite en parler un peu et saluer toutes les initiatives qui ont été réalisées par les sections sportives, notamment avec des défis via des Facebook et tout un tas de choses sur internet, même des cours qui ont eu lieu via des visioconférences, j'en oublierai sûrement mais je pense évidemment au judo, à l'agence, aux sports collectifs, le handball, le foot, le triathlon, l'athlétisme, qui se sont tous regroupés autour de Défi, je trouve cela formidable et je voulais le souligner ce soir et les saluer au passage, leur dire que ce sont des choses qui sont dans ce contexte-là tout à fait inédites et appréciables.

M. le Maire : Merci beaucoup. S'il n'y a plus de questions sur l'action de la Ville, mais c'est un sujet sur lequel nous aurons malheureusement à revenir, nous allons prendre la suite de l'ordre du jour et je laisse la parole à Gérard Dossmann.

DIRECTION GENERALE

1- Réunion de l'organe délibérant par visioconférence : Détermination des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, des modalités de scrutin et des modalités de prise de parole.

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

L'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, prise sur le fondement de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, prévoit, en son article 6 que, lorsque le maire réunit l'organe délibérant par visioconférence, une délibération détermine au cours de la première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

1- Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats

Un appel nominal sera réalisé à l'ouverture de la séance afin d'identifier les participants et de dresser la liste des conseillers présents et représentés.

La séance sera réalisée sur l'application « ZOOM », et se déroulera donc en visioconférence afin de permettre l'identification des conseillers présents.

L'application ZOOM dispose de la faculté d'enregistrement de la réunion, et cette option sera activée dès l'ouverture de la séance.

L'enregistrement sera conservé dans les archives informatiques de la collectivité et donnera lieu à la rédaction d'un procès-verbal afin de garantir la conservation de l'intégralité des débats.

2- Modalités de prise de parole

Les conseillers utiliseront l'option « lever la main » disponible depuis l'application afin de demander la parole, et le maire la distribuera.

3- Modalité de scrutin

Les votes auront lieu au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure qui ne pourra alors se tenir par voie dématérialisée.

Le scrutin public sera organisé par appel nominal : le maire soumettra au vote chaque délibération, les conseillers présents seront alors appelés à se manifester lorsque le sens de leur vote, et celui de leur mandant le cas échéant, sera présenté par le maire.

Un temps suffisant de réponse sera laissé aux conseillers pour leur permettre de répondre et consigner le sens de chaque vote.

M. le Maire : Nous allons donc nous livrer à un exercice in vivo de cette modalité de scrutin mais Vincent veut prendre la parole.

M. HULIN : Pour les transferts de pouvoirs, comment est-ce qu'on s'organise, pour les procurations ?

M. le Maire : Je n'en ai reçu qu'une qui est celle de Stéphane Zakarian, mais il est possible aussi d'adresser un mail à la DGS, je suppose que tu penses à Agnès, si elle peut t'envoyer...

M. HULIN : Elle nous écoute, je pense qu'elle va pouvoir le faire.

M. le Maire : Parfait. Je vais donc passer au vote.

(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

2- Délégation du Conseil municipal au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 (Lecture du rapport de présentation)

Conformément à l'article 1 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le Conseil municipal, réuni dans les conditions prévues par la présente ordonnance, peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à la délégation du Conseil municipal au Maire de certaines compétences, ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion du conseil municipal qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Dans le présent rapport, l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales est repris dans son intégralité. Toutefois, toutes les possibilités de délégation « de droit » n'ont pas vocation à s'appliquer.

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, modifié partiellement par la loi n°2018-2021 du 23 novembre 2018, et pour la durée de son mandat

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,

2° de fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées, dans la limite de 2000 € par an, pour les tarifs non réglementés dans la délibération relative à la politique tarifaire annuelle,

3° de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite des montants votés en section d'investissement dans le budget primitif de l'année civile en cours,

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- **d'un montant inférieur à 214 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **d'un montant inférieur à 2 000 000 euros HT pour les marchés de travaux**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

5°de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6°de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7°de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8°de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9°d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10°de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

11°de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

12°de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13°de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14°de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15°d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code au seul profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et uniquement sur les périmètres définis conformément à la convention bipartite adoptée lors du Conseil municipal du 20 mai 2019,

16°d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tout domaine relevant des compétences de la commune et quelle que soit l'instance, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €

17°de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la double limite du montant non couvert par les compagnies d'assurance et jusqu'à 5 000 €,

18°de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19°de signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances

rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20° de réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant équivalent à deux mois de traitement des agents de la Ville (nets à payer et charges), soit 2 millions d'euros,

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code :

- Délégation non retenue.

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, sans restriction ;

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

25° d'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne,

- Délégation non retenue. Sans objet.

26° de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement dès lors que l'objet de la demande est inscrit dans le budget de la commune.

27° de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour tout projet inscrit dans le budget de la commune, en fonctionnement et en investissement,

28° d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation,

29° d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

M. FASS : Bonsoir à tous, juste des petites questions de clarification sur cette délibération qui est quand même importante puisqu'on délègue un certain nombre de pouvoirs qui appartiennent normalement au conseil municipal au maire seul, je n'ai pas bien compris quelles délégations ne sont pas retenues ? Parce que la

délibération n'est pas forcément très claire là-dessus, on ne sait pas si c'est seulement la 31 qui n'est pas retenue, ou est-ce que c'est de 22 à 25, ou de 26 à 29 ? Juste une petite clarification pour savoir exactement qu'est-ce qu'on délègue et qu'est-ce qu'on ne délègue pas.

Par ailleurs, je voudrais dire que c'est peut-être un peu dommage qu'on n'ait pas de comparaison avec le mois de septembre parce qu'il s'agit justement d'une prolongation, et en raison du Covid, justement, d'après ce que je comprends, je voudrais savoir ce qu'on avait délégué à l'époque, ce qu'on délègue maintenant, est-ce que c'est la même chose ? Est-ce que ce n'est pas la même chose ? Cela mériterait peut-être un peu plus de clarté de ce point de vue-là.

M. DOSSMANN : Ces différentes délégations s'appliquent sur des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités, nous avons repris toutes ces délégations en les précisant, en les limitant par rapport au mois de septembre ou octobre. Je vous ai rappelé un certain nombre de délégations où nous avons fixé des montants, c'est notamment la délégation 2, la délégation 4, les délégations 10 et 15, on a limité uniquement à l'EPFIF, la délégation 16 ; nous n'avons pas retenu la délégation 21, et nous n'avons pas retenu la délégation 25.

M. le Maire : Ce n'est pas exactement la prolongation des délégations préexistantes, c'est réellement en vertu de l'ordonnance relative à la poursuite de l'activité liée au Covid une nouvelle délibération qui est requise dans tous les conseils municipaux dans cette période particulière, étant entendu qu'on est tous dans cette situation administrative totalement inédite par rapport à la légitimité des délégations.

D'autres questions ?

M. FOURNIER : Normalement la prolongation de l'état d'urgence sanitaire doit s'étendre jusqu'au 23 juillet, est-ce que la plupart de ces compétences vont s'étendre jusque-là ou dans un délai plus tardif ?

M. le Maire : Si je ne m'abuse, on est dans une hypothèse où la délégation est dans les termes de l'ordonnance 2020.391 du 1^{er} avril 2020 qui vaut jusqu'à ce que les nouvelles élections municipales soient organisées si jamais des élections devaient être organisées après la fin de l'état d'urgence sanitaire ; ce qui est logique parce qu'il n'y aurait alors pas d'interruption dans l'exercice des fonctions municipales qui sont actuellement en cours, et c'est jusqu'au terme de ces fonctions que la délégation que l'on vote ce soir sera utile. Donc si jamais de nouvelles élections s'organisaient en juin, ce sera en juin, si c'est en septembre-octobre comme on le dit, ce sera en septembre-octobre, si c'était en mars, à Dieu ne plaise, ce serait en mars.

Mme RIDEAU : Bonsoir à toutes et à tous, une question pour Monsieur Dossmann : Tout à l'heure, quand vous avez repris tous les points, vous avez précisé que pour le numéro 1, le numéro 2, il y avait des précisions supplémentaires par rapport à septembre, et comme ma connexion n'est pas très bonne, j'ai cru comprendre que vous avez cité le point 15, est-ce que je me trompe ou pas ? Pouvez-vous préciser ce qu'il y a de différent pour le point 15 par rapport à l'EPF ?

M. DOSSMANN : Au point 15, nous avons voté au mois de septembre la possibilité d'exercer au nom de la commune les droits de préemption pour que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles 211.2 et 213.3 de ce même code. Et cela s'arrêterait ici au mois de septembre, là nous avons rajouté ce qui correspond à une des délibérations que nous avons votées je crois au mois de novembre au seul profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France uniquement sur les périmètres définis conformément à la convention bipartite votée par le conseil le 20 mai 2019. Donc ce ne sont plus toutes les délégations, n'importe quelle délégation, c'est la délégation spécifique à l'EPFIF et dans les conditions votées par le conseil municipal.

Mme RIDEAU : Merci.

M. HULIN : C'est plutôt heureux puisqu'au moment du vote en septembre, il y avait tout un tas de dispositions qui étaient écrites dans les limites fixées par le conseil municipal et donc qui n'avaient pas été votées, c'est bien que les choses soient plus précises.

Du coup, si je comprends bien, ça veut dire qu'on reste dans les mêmes compétences, il n'y a pas de compétences supplémentaires liées à la crise du Covid et au fait que ce soit plus facile de gérer la commune dans ce cadre-là. A l'époque, c'était quand même une délégation de compétences assez élargie qui ne nous paraissait pas forcément nécessaire, avec la crise actuelle ça peut être utile mais d'abord, comme ce n'est que continuer ce que vous aviez demandé en septembre, ensuite comme de toute façon tout cela s'appliquera même une fois que la crise sanitaire sera passée sans que nous soyons convoqués, pour les mêmes raisons qu'en septembre on votera contre cette délégation.

M. le Maire : Merci de cette explication de vote. Nous allons selon les mêmes modalités que précédemment procéder au vote.

(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée par 21 voix Pour et 8 voix Contre.)

3- Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

Le mécanisme de centrale d'achat :

- ✓ Outil de mutualisation des achats, aux côtés du groupement de commandes
- ✓ Prévus aux articles L. 2113-2 et L. 2113-4 du code de la commande publique
- ✓ Permet à un acheteur (« pouvoir adjudicateur ») d'avoir accès directement à un produit ou service sans avoir à procéder à une mise en concurrence préalable
- ✓ La centrale d'achat a effectué les opérations prévues par le code de la commande publique préalablement à la mise à disposition de l'offre

Rôle d'intermédiaire :

- ✓ Mise en place d'un cadre contractuel et attribution par la centrale d'achat
- ✓ Exécution (commande, réception, paiement par l'adhérent)

Rôle de grossiste :

Acquisition des biens et services par la centrale d'achat puis cession au bénéficiaire

Les objectifs de la centrale d'achat :

- ✓ Favoriser les synergies de compétences et expertises présentes sur le territoire francilien
- ✓ Renforcer la performance (économique, qualitative) et l'efficacité des achats
- ✓ Soutenir la création/le développement de filières
- ✓ Accroître l'attractivité à l'égard du tissu industriel
- ✓ Promouvoir l'innovation

Dans le cadre de cette centrale d'achat, la collectivité a passé une commande de 60.000 masques jetables de type « chirurgicaux », objet d'une décision du Maire.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Maire : Avant d'ouvrir les débats je tiens à expliciter quelque chose qui peut paraître un peu étrange puisque nous avons ici à régulariser l'adhésion à une centrale d'achat qui nous a déjà fourni les masques en question : Il faut savoir qu'en réalité, évidemment, l'usage veut qu'on adhère d'abord à une centrale d'achat avant

de s'y approvisionner, là pour le coup, comme évoqué tout à l'heure, ce sont les circonstances absolument exceptionnelles de l'épidémie qui justifient ce dispositif. C'est un dispositif qui a été mis en place par la Région elle-même et proposé à l'ensemble des communes de la Région Ile de France, même celles qui comme nous n'étaient pas déjà adhérentes à la centrale d'achat, et c'est vraiment une faveur que nous a faite la Région parce que si la centrale d'achat avait suivi une logique commerciale, elle aurait pu réserver à ses adhérents le bénéfice des tarifs et des contrôles que j'évoquais tout à l'heure, qui sont vraiment extrêmement précieux pour être sûrs de la qualité des masques que nous avons obtenus, et évidemment il nous a paru eu égard au prix, aux conditions, à la fiabilité des livraisons, tout à fait intéressant de suivre cette possibilité qui nous était présentée, et donc de procéder de la sorte à cette opération. Voilà ce qui explique que ce soit un peu orthogonal par rapport aux procédures normales ; je précise bien sûr qu'on est par ailleurs en-dessous du seuil des marchés publics pour ce qui est du montant des masques qui ont été achetés, sans quoi pour le coup il n'aurait pas été possible de régulariser la situation, nous aurions dû nous soumettre aux droits des marchés publics mais là aussi, nous sommes absolument transparents par rapport à cette situation.

Et vraiment je profite de cette délibération pour redire à quel point l'engagement de la Région a été incroyablement structuré, indépendamment de toute autre considération, et à quel point ça a été un pôle d'efficacité dans un océan de doutes et d'hésitations.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. FASS : Quelques questions : je comprends que c'était pour l'urgence de la situation, on n'est pas contre, on comprend très bien, j'aimerais juste savoir si cette convention signée est rétroactive, et si on se retrouve avec une centrale d'achat qui va être utilisée uniquement pour le Covid et ne va pas du tout s'intégrer dans une stratégie d'achat plus globale alors qu'on pourrait encourager une mutualisation puisqu'il y a des bonnes choses là-dedans ?

Comment cela s'intègre aussi vis-à-vis de la CPS puisque vous avez évoqué la question tout à l'heure, est-ce qu'on peut avoir des précisions là-dessus et pour quels types d'achats, est-ce que ce ne seront que des achats sanitaires, est-ce que ça va être le gel, les masques, les blouses ? Et savoir si pour la livraison, ce sera toujours le vice-président de Valérie Pécresse, le Maire de Palaiseau, qui viendra nous livrer, ou bien est-ce que c'est une mesure exceptionnelle ? Essayer d'en savoir un peu plus sur les modalités.

M. le Maire : Le vice-président de Valérie Pécresse, comme tous les vice-présidents, comme tous les élus régionaux, a effectivement payé de sa personne en faisant plusieurs fois le tour de l'Essonne, et particulièrement du nord-Essonne, pour acheminer les commandes de la Région, mais non, il n'a pas vocation à faire chauffeur ou livreur, il s'agissait évidemment de mobiliser les élus au soutien de l'exécutif de la Région et au soutien de cette politique qui a été mise en œuvre, et je tiens tout comme toi, Jérémy, à souligner la qualité et le formidable enthousiasme avec lequel Grégoire de Lasteyrie s'est engagé dans cette démarche de livraison et en plus il agissait masqué, donc on ne pouvait même pas le reconnaître !

(Rires)

Beaucoup plus sérieusement, non il n'y a pas d'effet rétroactif, il s'agit bien d'une régularisation, on assume tout à fait qu'on ne s'est pas inscrit dans un processus de référence à la centrale d'achat alors même que nous n'en étions pas adhérents, mais la Région nous a en quelque sorte fait le crédit de notre bonne foi et de présenter une délibération d'adhésion à cette centrale d'achat. Donc il n'y a vraiment aucun effet rétroactif ou qui ne soit pas dans cette dynamique, c'est une régularisation, on ne remplissait pas les conditions pour acheter, après cette délibération qui sera, je l'espère, adoptée, on remplira les conditions de la régularisation.

Maintenant c'est une excellente question : est-ce qu'on rejoint la centrale d'achat de la Région juste pour le Covid, juste pour les masques, juste pour le gel ? Non, en fait on rejoint purement et simplement la centrale d'achat ; on ne l'avait pas fait parce que nos achats ne sont pas d'un montant tel et d'une originalité telle qu'on éprouvait le besoin de se placer dans cette dynamique d'ensemble, l'histoire du Covid nous a montré qu'on avait probablement tort et que c'était se priver d'une ressource supplémentaire, on n'est pas tenu d'acheter via la Région mais on a la possibilité, quand la Région aura négocié des produits, des biens, des services qui nous sont utiles, de regarder quelles sont les conditions qui sont proposées via cette centrale d'achat pour pouvoir effectivement bénéficier des conditions qu'elle aura obtenues.

Donc globalement, demain, ça peut être tout autre chose qui peut être proposé via la centrale d'achat dont on se portera acquéreurs par ce mécanisme-là, il n'y a pas d'exclusive modulo le fait qu'il faut qu'on reste sur des problématiques de seuils de marchés et être dans quelque chose qui soit tout à fait clair par rapport aux règles des achats publics en général.

Donc ce n'est pas rétroactif mais c'est une régularisation, ce n'est pas limité au Covid mais c'est en fait tout simplement une option qu'on a désormais ouverte de pouvoir bénéficier de cette centrale d'achat, et je pense qu'il faut qu'on apprenne à travailler avec. Ce n'est pas du tout antinomique avec les propositions que peut faire la CPS, j'allais dire qu'on est là au contraire dans un élargissement de l'offre dont peuvent bénéficier les Verriérois, typiquement sur les questions de masques, et pour ce qui est des masques lavables, si je ne m'abuse, la CPS était tout à fait à l'écoute d'une proposition qui n'était pas particulièrement portée mais qui avait été discutée dans un certain nombre de communes, de masques qui n'étaient pas tout à fait aux mêmes conditions que celles de la Région, et en fait on peut tout simplement faire appel ou pas à ces offres. Ce qui est rassurant, que ce soit la Région ou la Communauté Paris-Saclay, c'est qu'on est avec des acteurs publics dont le seul objectif est d'essayer de négocier dans les meilleures conditions les meilleurs produits pour les collectivités partenaires, donc c'est vraiment quelque chose de très avantageux, il faut espérer que ce ne soit pas trop redondant, en même temps sur des choses aussi nécessaires, ce n'est pas mal d'avoir des acteurs qui essayent de développer leurs talents de négociation de part et d'autre.

M. TIXIER : Je souhaitais simplement souligner que derrière cette délibération, il y a tout un travail et je voudrais saluer l'efficacité des services afin de mettre à disposition ces masques à nos Verriérois, et en premier lieu notre Directrice Générale des Services. Je trouve ce travail considérable et je tenais à le souligner.

M. DOSSMANN : Je voulais juste préciser une chose : C'est que les masques qui ont été livrés avec l'aide du conseiller régional sont des masques offerts par la Région alors que les 60.000 masques que nous avons commandés et payés ont été livrés sur palette sans la présence du Conseil Régional ni la présence du Maire.

M. le Maire : Enfin le Maire aurait pu être là mais il s'avère que ce n'était pas l'horaire correspondant.

M. YAHIEL : Une observation sans malice et une question : Il fallait une régularisation effectivement et nous sommes contents d'y avoir participé en demandant qu'un conseil virtuel se tienne, c'est notre contribution j'allais dire au droit positif qui sera sensible à notre Maire préféré.

Ma question est plutôt d'ordre budgétaire ou économique : je n'ai pas bien compris globalement quel était l'intérêt, au-delà évidemment du contrôle de qualité, de passer par cette centrale d'achat et ensuite ne pas le faire sur l'opération des masques ? Pas en euros mais en pourcentage ? Est-ce que c'est X ou Y moins cher ? Ce n'est pas très clair.

M. le Maire : On a eu des tableaux qui ont été élaborés par les services de la Ville pour identifier les éléments, l'intérêt est d'être à la fois moins chers et plus sûrs, cela

présentait vraiment les deux avantages ; plus la fiabilité du Conseil Régional qui a quand même été une des rares instances à être en capacité de tenir les délais qu'ils avaient annoncés, même s'il y a eu, comme chacun sait, un certain nombre d'arraisonnements, c'est le cas de le dire, de masques sur tarmacs, mais ce sont vraiment les deux aspects : et les contrôles de qualité et le prix, et j'ai demandé aux services que soient adressés aux conseillers les différents prix qui ont été identifiés au moment où nous avons décidé de passer par la centrale d'achat du Conseil Régional.

M. FOURNIER : C'est une régularisation, qu'est-ce qui se serait passé si l'on n'avait pas eu ce conseil municipal, ça aurait été rétroactif et il aurait fallu accepter une régularisation ? (Mauvaise liaison son)

M. le Maire : Cela aurait été pareil mais plus tard, on n'avait pas besoin que ce soit à cette date-ci que la régularisation intervienne mais il fallait que la régularisation intervienne un jour, elle serait intervenue en juin, ça n'aurait pas été différent par rapport à l'opération en question ; encore une fois nous ne remplissons pas une condition pour pouvoir bénéficier des services de la centrale d'achat puisque pour en bénéficier il faut être adhérent, mais la centrale d'achat nous a dit : bien que vous ne soyez pas adhérents, vous n'avez pas votre carte de membre du club, bien que vous n'ayez pas votre carte, on veut bien vous laisser rentrer et vous faire l'offre qu'on réserve à nos adhérents. On le fait aujourd'hui et on est très contents de le faire mais si on l'avait fait dans un mois, deux mois, six mois, c'était pareil, on s'était engagé à ne bénéficier de cet élément-là qu'en prenant plus tard « la carte de membre », pardon pour l'analogie, c'est un peu simpliste mais c'est tout à fait l'esprit de la démarche. C'est pour cela que ce n'est pas rétroactif, c'est juste un engagement au moment d'acheter pour bénéficier de ces avantages-là de rejoindre la centrale d'achat. C'est intéressant car la centrale d'achat a les tarifs qu'elle a aussi parce qu'elle peut dire qu'elle a parmi ses adhérents x communes de x milliers d'habitants représentant potentiellement x millions de personnes. Et les acteurs de tel ou tel secteur vont faire des prix intéressants parce que potentiellement on a x centaines de milliers ou de millions de personnes qui vont adhérer.

M. FOURNIER : Merci, je sais comment fonctionne une centrale d'achat.

M. le Maire : Et c'est créateur de valeur pour la centrale d'achat du Conseil Régional. Je propose que l'on passe au vote.

(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

4- Versement d'une prime exceptionnelle aux agents municipaux mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19, de nombreux agents de la collectivité se sont investis sur place ou à distance, et dans des conditions souvent difficiles, pour garantir la continuité du service public local. A titre d'exemple : assurer la prise en charge des personnes accompagnées par le CCAS, le développement du portage de repas, l'accueil des enfants du personnel soignant, l'entretien général du patrimoine communal, la sécurité des biens et des personnes ou encore l'accompagnement des commerçants, ou encore le Guichet unique (liste non exhaustive).

La Ville a souhaité en conséquence exprimer sa reconnaissance à l'égard du personnel municipal qui s'est particulièrement mobilisé pendant la période d'état

d'urgence sanitaire, en proposant un dispositif similaire à celui instauré par l'Etat pour ses propres agents, à savoir une prime exceptionnelle, d'un montant maximal de 1000€.

La ville a anticipé cette possibilité, d'une part dans le cadre de la libre administration des collectivités locales, d'autre part car la mise en œuvre de cette prime avait été annoncée, partant du principe que la fonction publique territoriale devait pouvoir y prétendre au même titre que la fonction publique d'Etat, celle hospitalière et le secteur privé.

Cette prime exceptionnelle est versée à compter du mois d'avril.

Elle concerne :

- les agents et responsables de service ayant assuré sur site ou à distance, une mission essentielle de la collectivité garantissant la continuité du service public, ayant eu pour conséquence un surcroît de travail significatif.
- les agents et responsables de service ayant assuré une mission essentielle de la collectivité garantissant la continuité du service public les ayant mis directement en contact avec le risque épidémique

La prime est calculée sur la base d'un montant journalier correspondant au montant maximal de la prime rapporté au nombre de jours ouvrés de la période de confinement total, multiplié par le nombre de demi-journées de travail assuré par l'agent bénéficiaire pendant la période de confinement total.

M. le Maire : Merci Gérard. Je tiens évidemment à souligner à quel point il nous est apparu important de tenir compte, par le versement de cette prime, de la situation particulière de ces agents qui, dans un contexte aussi particulier, ont soit par la densité de leur travail, soit par le fait de leur exposition aux risques de contagion, alors que chacun devait se préserver, mérité cette prime, il nous est apparu totalement légitime et nécessaire d'allouer cette prime par ailleurs en parfaite cohérence avec ce qui s'est fait partout en France avec le soutien, les encouragements et les incitations du Gouvernement d'une façon là aussi parfaitement logique, c'est vraiment quelque chose de tout à fait essentiel ; bien sûr tous les agents ne pouvaient pas en bénéficier, c'est en tenant compte des critères proposés par le Gouvernement à juste titre que nous avons décidé d'arrêter cette proposition d'une prime, bien faible reconnaissance du mérite de ces agents dans la situation que nous traversons, c'est généralement observé par un certain nombre de commentateurs que ces circonstances tout à fait exceptionnelles nous font prendre conscience que les métiers et les missions les plus nécessaires à la société ne sont pas nécessairement celles qui sont les mieux rémunérées. Cette modeste gratification est quelque chose qui apparaissait d'autant plus nécessaire.

M. HULIN : Une réflexion sur le calcul mis dans le rapport : D'un côté on rapporte au nombre de jours ouvrés, de l'autre on parle de demi-journées, si j'ai bien compris vous divisez par le nombre de demi-journées maximum et vous multipliez par le nombre de demi-journées réalisées... (*Liaison son mauvaise...*)

J'ai peut-être mal entendu, vous avez parlé de 98 agents pour 190.000 € ?

M. DOSSMANN : Oui, il y a une première prime prévue par l'article 11 de la loi du mois d'avril, ce sont 1.000 €, ça fait environ 100.000 ; et l'autre partie fait le complément.

M. HULIN : Je pensais que vous ne parliez que de la prime de la Ville dans cette délibération.

M. le Maire : L'élément pris en compte a été de simplement regarder quels étaient les agents qui avaient une surcharge d'activité liée à la crise du Covid. Pour prendre un exemple : un agent qui a fait en télétravail le même travail que celui qu'il faisait avant la crise n'a pas bénéficié de la prime ; un agent qui s'est trouvé en position d'ASA n'a pas bénéficié de la prime évidemment. Je vais rajouter quelque chose à ce propos, j'ouvre une petite parenthèse : Nous avons absolument tenu à ce que pendant la période liée au confinement, l'ensemble des agents de la Ville conservent leur traitement ; non seulement les agents titulaires mais également les vacataires, et c'était un point extrêmement important pour nous parce que même s'ils sont sur des statuts précaires, ils font partie absolument des gens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la Ville, vis-à-vis desquels la Ville se trouve engagée, et nous avons mis un point d'honneur à ce qu'on ne rajoute pas de la précarité à la précarité, mais au contraire on a eu égard au service qu'ils rendent et aux circonstances de totale force majeure qui les empêchaient de le rendre. De ce point de vue, je pense que c'est un élément très important à avoir à l'esprit pour comprendre pourquoi nous sommes à la veille du déconfinement dans une situation qui nous permet d'envisager ce déconfinement avec une relative sérénité parce que les agents d'animation, les personnels qui sont sous contrat de vacation pour la ville, sont restés dans cette relation avec la Ville et sont disponibles tout à fait j'allais dire instantanément, ce serait exagéré mais tout à fait rapidement, avec une très grande réactivité, pour reprendre leur activité, qu'ils ont voulu reprendre, et c'est d'ailleurs tout à fait intéressant d'observer que ces agents étaient très désireux de maintenir leur activité et ne se sont que résignés à contrecœur au fait qu'ils devaient avoir une relative inactivité. Je ferme la parenthèse mais c'était important de le dire et j'aurais vraiment regretté qu'on ne profite pas de cette délibération pour le dire.

Donc on a des personnels qui n'ont pas eu de prime mais qui ont continué à percevoir leur traitement malgré des conditions un peu différentes voire très limitées d'activité ; en revanche nous avons des personnels qui ont eu davantage d'activité, on pense bien sûr parce que c'est l'épiphénomène aux personnels du CCAS qui ont eu une activité absolument incroyable, pour certaines fois un doublement de leur activité, avec des nouvelles actions extrêmement enrichissantes, extrêmement intéressantes humainement mais aussi très chronophages et bouleversantes de leur rythme de travail, mais ça a concerné aussi un certain nombre d'agents de la Ville qui se sont retrouvés dans des positions tout à fait différentes de tension, on a insisté sur l'engagement du guichet unique qui a été et qui est toujours d'une constance et d'une présence remarquables, avec beaucoup moins de contacts avec la population qu'auparavant, mais avec des missions essentielles et une continuité tout à fait admirable. Et puis il faut citer aussi, mais il y en aurait beaucoup d'autres, l'ensemble des agents des services techniques qui, pour ceux qui étaient en capacité d'intervenir, se sont trouvés à exercer sensiblement la même activité qu'auparavant mais dans des conditions très différentes, y compris d'exposition les uns aux autres, et d'exposition au contact potentiel avec le public, pour ces contraintes-là il était légitime de leur donner la prime.

Maintenant il ne s'agit pas ici de faire point par point le cas de chaque poste, on a en fait procédé à l'identification de l'ensemble des fonctions supports, on a catégorisé ceux qui pouvaient être en télétravail, ceux qui pouvaient être en ASA, ceux qui devaient être en présence physique au poste, sur ces bases-là les chefs de service ont identifié les différentes missions, et sur la base de l'identification des différentes missions, on a identifié ceux qui rentraient dans les critères d'éligibilité de la prime.

Tout cela est d'une transparence absolue parce qu'on ne peut pas se permettre, on ne veut pas mais même si on en avait eu la tentation, ce qui n'est pas le cas, on ne pouvait pas se permettre sur des sujets comme celui-là d'avoir la moindre ambiguïté, c'est clair que ça a déçu un certain nombre d'agents peut-être parce que la

communication avait été trop générale, je ne sais pas, qui pensaient être dans les conditions d'attribution de la prime, parce qu'ils étaient venus une ou deux fois récupérer des dossiers en mairie, ou pour exercer leur activité pour des raisons qui leur appartenaient, sans qu'on le leur impose, mais c'était la méthode la plus logique, la plus transparente, et encore une fois de façon tout à fait convergente avec les prévisions du Législateur et avec ce qu'on constate dans les villes qui ont mis en place cette prime également.

Je propose de passer au vote.

(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

SERVICE DES FINANCES

5- Attribution d'avances sur les subventions 2020 à certaines associations au titre de l'exercice 2020.

(Rapporteur : M. Ian TIXIER)

M. TIXIER : Vous le savez tous, la situation est tout à fait inédite et exceptionnelle, y compris pour nos associations qui emploient des salariés puisque cette notice et cette délibération concernaient les associations qui ont des salariés, mais comme vous le savez peut-être, le statut des associations rentrait dans les critères mis en place par l'Etat de chômage partiel mis en place pour les entreprises. Par conséquent, j'étais en relation et je suis toujours en relation et j'ai pu consulter chacune des associations et il apparaît que du fait de l'arrêt des activités et notamment des projets ou manifestations, ces associations n'ont pas besoin à court terme de subvention.

Donc **je vous informe du retrait de l'ordre du jour de cette délibération qui est reportée**. Pour mémoire et pour information, pour ceux qui l'auraient oublié, une première avance avait été faite lors du conseil municipal du 17 décembre pour ces mêmes associations d'un montant global d'un peu plus de 140.000 €.

M. le Maire : En effet, à titre conservatoire, nous voulions être sûrs de pouvoir présenter cette délibération, et compte tenu du caractère un peu plus rapide, nous avons préféré l'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal ; après les échanges qui ont eu lieu, la délibération est retirée de l'ordre du jour. C'est l'occasion de souligner que nous n'oublions pas du tout la situation des associations, tout au contraire, et dès que possible on reprendra ladite délibération pour que leurs problématiques budgétaires ne soient pas trop difficiles pour elles ; évidemment la situation de l'ensemble des associations qu'il s'agit d'accompagner, celles qui ont du personnel, est très lourdement affectée par les règles du confinement et les interdictions de pratiques. Je voulais qu'on ne se contente pas de retirer de l'ordre du jour simplement mais que Ian puisse expliquer les raisons de ce retrait.

M. YAYIEL : Je n'ai pas bien compris l'argumentaire ou peut-être que je l'ai mal entendu car cela apporte plus de questions que de réponses : est-ce que c'est parce que les associations ont accès, comme toute collectivité employant des salariés, au chômage partiel qu'elles ont moins de besoins avérés par rapport à ce à quoi elles pourraient prétendre ? Ou est-ce pour une autre raison ?

M. le Maire : C'est pour être sûr de ne pas se trouver en difficultés et rater l'occasion de leur apporter l'aide que chacune est désireuse d'avoir que dès qu'on a su qu'on allait faire ce conseil, on a sorti cette délibération avec la reconduction d'un montant qu'on avait alloué la dernière fois qu'on en avait parlé, en sachant qu'on avait la possibilité de revenir sur ces montants. C'était une règle prudentielle pour ne pas se placer, avec les délais de convocation, dans une situation qui aurait pu être difficile d'un côté ou de l'autre ; et cette délibération étant posée, Ian Tixier, dans l'exercice de sa mission s'est rapproché de l'ensemble des présidents des associations pour s'assurer qu'il y avait un besoin et voir si on pouvait ajuster les montants pour

présenter quelque chose de ciselé. Or il s'avère que parce qu'ils bénéficient des dispositifs de chômage partiel et parce qu'il y a eu peu de dépenses pour beaucoup d'entre elles, on a été en situation de voir que la délibération n'était pas nécessaire, donc on la retire et on reviendra avec les justes montants soit avant le vote du budget s'il y avait un besoin, soit dans le cadre du vote du budget si cela est nécessaire. Donc on ne vote pas aujourd'hui cette délibération.

6- Attribution d'une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2020.

(Rapporteur : Mme Elisabeth ROQUAIN)

(Lecture du rapport de présentation)

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré en France depuis mars 2020, la Ville de Verrières-le-Buisson n'a pas encore pu voter son budget primitif.

Toutefois, le CCAS, fortement sollicité depuis le début de la crise sanitaire, doit pouvoir faire face à ses dépenses, notamment ses dépenses de personnel, fortement engagé sur le terrain.

En décembre 2019, le présent Conseil municipal avait octroyé au CCAS une avance sur subvention, de 150 000 € sur 300 000 €.

Il est aujourd'hui proposé de verser une autre avance, afin de ne pas pénaliser les agents et d'assurer le fonctionnement de cette institution. Il est proposé de verser une nouvelle avance d'un montant de 75 000 €.

Le cumul des deux avances octroyées serait ainsi de 225 000 €.

Mme ROQUAIN : Nous avons eu beaucoup d'achats supplémentaires pour tout ce qui est protections au niveau des aides à domicile, beaucoup d'achats au niveau des masques, des surblouses et tout ce qu'il faut pour aller se rendre chez les bénéficiaires, nous avons eu des locations de camions pour les portages de repas, tout cela a occasionné un coût supplémentaire.

Le conseil municipal doit décider d'attribuer une avance sur subvention de 75 000 €. Je voudrais en profiter pour remercier vivement l'ensemble des agents du CCAS pour leur implication sans faille auprès des Verriérois dans ce contexte si particulier et si difficile, ils ont été formidables.

M. le Maire : Voilà une délibération qui devrait être consensuelle mais je vois que Madame Aubert-Theisen veut intervenir.

Mme AUBERT-THEISEN : Merci à Elizabeth pour ses explications en début de conseil et pour ses explications maintenant. Je voudrais m'associer aussi avec l'ensemble des conseillers municipaux du mouvement Réussir Ensemble à Verrières-le-Buisson aux remerciements à Maria de Sousa et aux félicitations pour toutes ses équipes qui ont fait un travail très important et quelque part dangereux, ce sont vraiment des gens qui sont allés au front.

J'avais une question technique, Elizabeth y a en partie répondu : Comme il y a eu plus de prestations d'un côté et comme il y aura une prime au personnel, je suppose que cela va de soi, le personnel du CCAS aura la prime, et puisqu'on a un budget pour le CCAS de 800 et quelques mille euros en janvier, avec une subvention de la Ville de 350 000 €, donc si je compte bien, avec les 150 000 que l'on a déjà versés plus les 75 000 qu'on nous propose aujourd'hui, cela fait 64 % de la subvention, est-ce qu'il est envisagé de faire une décision modificative du budget du CCAS ? Elizabeth vient d'expliquer qu'il y a des dépenses supplémentaires, est-ce que le budget va être revu ?

Et cela m'amène à poser une deuxième question : il me paraîtrait intéressant et utile, voire primordial de réunir la commission sociale et le CCAS, enfin le conseil

d'administration du CCAS pour avoir plus d'informations. Certes Elizabeth nous en a données mais vu la crise sanitaire actuelle qui a mis le CCAS en première ligne, la crise sociale et économique à venir risque de lui demander des efforts, donc ça me semblerait important, je ne sais pas ce que vous en pensez.

M. le Maire : Je crois qu'on a quand même beaucoup communiqué sur les actions faites par le CCAS et la mairie, c'était très intéressant, je pense, d'avoir la possibilité de vous présenter ce récapitulatif mais il y a eu beaucoup d'informations sur les actions engagées.

Sur la réunion du conseil d'administration du CCAS, bien sûr elle est prévue, elle n'a pas encore été programmée parce que notamment un certain nombre de conseillers font partie des populations à risques et non pas nécessairement un accès très facile à l'utilisation de plateformes comme celle qu'on utilise ce soir, des échanges ont d'ailleurs eu lieu en ce sens, et on avait prévu de pouvoir faire cette réunion dès qu'on serait en capacité de l'organiser dans les conditions satisfaisantes, probablement pas en mai, on espère la réunir en juin, on sera content de la faire le plus tôt possible évidemment. Et ce sera en plus l'occasion de faire en sorte que les remerciements puissent être dits, de tirer les bilans, et qu'on puisse plus de sérénité.

Pour ce qui est de la question du budget, on se trouve dans une situation où nous n'avons pas voté le budget 2020, on ne l'a pas fait avant les élections comme il est d'usage de ne pas le faire, mais nous avons prévu, quelle que soit la municipalité en place, de voter le budget globalement dans le courant de mars ou début avril, plutôt avril, mais les circonstances actuelles font qu'on se retrouve sans budget, donc sans budget à modifier, il ne pourra donc pas y avoir de budget modificatif. En revanche le Législateur lui-même a permis aux communes de prévoir un report des dates maximales d'adoption des budgets à fin juillet, cela permettra de remettre les choses dans les clous, à Verrières particulièrement mais ce ne sera nulle part une année normale y compris sur l'application des principes budgétaires.

Ce qui est certain, c'est que nous aurons à cœur comme on va le faire avec cette subvention anticipée d'apporter toute l'aide nécessaire, on aura l'occasion de tirer les enseignements de la situation et bien sûr d'accompagner le CCAS qui a toujours fait l'objet d'une sourcilleuse attention, en tout cas depuis que je connais Elizabeth qui tient les rênes du CCAS, je sais qu'elle veille sur son efficacité et sa protection, c'est un gardien très sourcilleux.

M. FOURNIER : La visibilité ou plutôt l'absence de visibilité fait qu'on n'a pas non plus de visibilité budgétaire, est-ce qu'il est envisageable le mois prochain ou au mois de juillet, en tout cas en été, de faire un point en conseil municipal sur les impacts, les dépenses et les recettes, les impacts du Covid sur la collectivité de Verrières en termes de finances, bref d'avoir un point d'étape par rapport à tout cela ?

M. le Maire : On aura plus qu'un point d'étape, on aura un budget à voter et sur le fait de mesurer le Covid, ce sera difficile de le mesurer complètement dans les baisses de recettes, dans les augmentations de dépenses ce sera sans doute plus facile à identifier, on a un certain nombre de dépenses mais finalement pas tant que cela parce qu'une fois qu'on a évoqué la prime et les achats qu'on n'aurait pas faits en dehors de cela, c'est très difficile de l'évaluer parce que toute la situation des services communaux s'est trouvée affectée par un certain nombre de baisses de recettes liées à des services qui n'ont pas été rendus à la population, donc des régies qui n'ont pas fonctionné, quelques baisses de dépenses notamment sur la partie alimentation, des investissements qui n'auront pas été réalisés pour des raisons de temporalité ou tout simplement d'impossibilité d'avoir des entreprises qui agissent. Il y a une partie qui sera relativement facile à produire et il y aura la transparence la plus absolue sur les chiffres, et il y aura toute une partie de coûts masqués liés au Covid qui sera difficile à identifier, sans parler des conséquences

qui seront à plus long terme parce que cela affectera la structure d'un certain nombre d'éléments du patrimoine et tout un tas d'aspects des finances des Verriérois. Mais oui, bien sûr, on fera le bilan de cette opération, y compris dans une perspective qui consistera à envisager ce qu'il faudra faire pour faire face à une éventuelle deuxième vague à un autre moment budgétaire pour nous ; il faudra qu'on se constitue quelques stocks pour être en situation de réagir, y compris sur les questions globales, sur la mise en place de plans de continuation d'activité qui soient un peu plus structurés que ce n'était le cas jusqu'à présent, il y a une réflexion à avoir sur la résilience des services publics communaux et sur les coûts qu'il convient d'affecter, une réflexion qu'on aura évidemment à cœur de mener et partager très largement avec les élus et l'ensemble des Verriérois.

(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

SERVICE URBANISME

7- Modification des limites territoriales entre la commune de Verrières-le-Buisson et la commune de Bièvres

(Rapporteur : M. François Guy Trébulle)

M. le Maire : Pour la délibération suivante, je dois vous avouer qu'il est bien douloureux de la présenter mais heureusement elles sont rares, les délibérations qui amputent une commune d'une parcelle de son territoire que les ans ont forgé et qui ne dépend pas uniquement des découpages administratifs, fussent-ils hérités des siècles passés ; ce territoire qui nous tient tant à cœur, ce territoire qui a été construit par le labeur et le travail de nos ancêtres, ce territoire qui a été construit par nos devanciers et qui, peu à peu, a forgé, comme la Bièvre a creusé cette vallée dans ses aspects les plus significatifs et les plus attractifs, notre patrimoine géographique et géologique ; ce patrimoine, ce territoire qui pourtant a été dévasté en son temps, non pas dévasté mais légitimement traversé par des ouvrages d'infrastructures qui font que, par un cas étrange, par l'effet de la N 118, une partie du territoire de Verrières a été coupé de toute communication avec notre riante cité ; cette partie du territoire de Verrières est en partie peuplée de chevreuils qui s'accommodent très bien de l'identité Verriéroise, et en partie peuplée d'habitants qui ont constaté au fur et à mesure des années que, mis à part leur appartenance administrative et fiscale à la collectivité Verriéroise, c'est à Bièvre en réalité qu'ils se sentaient attachés et que de fait, ils étaient effectivement reliés sans avoir à exposer leur vie, leur sécurité, et que dis-je leur vie et leur sécurité, la vie et la sécurité de tous les autres usagers de la N 118 s'ils voulaient rejoindre sans risques cette commune de Verrières à laquelle, pourtant, ils étaient attachés.

Il s'agit pour nous, après une enquête publique, après bien des années de procédure, de consentir à faire que, par l'effet de l'évolution des ans, ce qui est désormais beaucoup plus à Bièvre qu'à Verrières soit constaté et que nous perdions une partie de ce précieux territoire communal que nous nous sommes pourtant tous engagés à préserver. Mais nous le faisons sans tristesse puisque nous savons que l'avenir de ceux qui furent Verriérois sera certainement heureux dans cette jolie ville de Bièvre à laquelle nous sommes également bien entendu tout à fait liés.

Et c'est pour présenter cette douloureuse délibération mais néanmoins sereine délibération que je passe la parole à Mme Karine Casal Dit Esteban.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Deux ménages Verriérois ont estimé il y a quelques années leur souhait d'être rattachés à la commune de Bièvre parce que leur propriété, bien qu'étant dans les limites territoriales de Verrières le Buisson, a été coupée de notre commune par la réalisation de la RN 118 qui en fait isolait trois parcelles du reste de Verrières. De fait, aujourd'hui leur propriété est entièrement desservie par les rues de Bièvre, ils font leurs courses et participent à la vie

Biévroise, et surtout ils rencontrent de réelles difficultés dans l'acheminement de leur courrier qui est réacheminé depuis la Poste de Verrières-le-Buisson à la Poste de Bièvre.

Ils ont donc demandé le rattachement de leur parcelle au territoire communal de Bièvre et après accord des deux communes, a été lancée une procédure de modification des limites territoriales entre nos deux communes...

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Ce n'était pas d'une urgence absolue d'adopter cette délibération mais l'opportunité de ce conseil nous permet de clore ce dossier. Y a-t-il des questions ?

Mme RIDEAU : Ce n'est pas tout à fait une question mais plutôt une remarque : C'était intéressant d'avoir une vue aérienne qui permette de mieux comprendre le sujet, mais afin que tous parmi nous, nous puissions avoir vraiment une vue exacte de cette histoire, je crois que le point rouge est mal placé, je crois que la propriété de ces deux personnes est coincée tout contre la RN 118, et il y a une chose dont je suis certaine : c'est que la N 118 ne peut pas être la petite ruelle qui est indiquée ici. Je voulais juste le faire remarquer.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Effectivement ça a dû être décalé sur le document.

Mme RIDEAU : Comme ces personnes attendent depuis longtemps, depuis avril 2019, au moins qu'on sache où ils vivent.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Ne vous inquiétez pas, c'est par numéro de parcelle. Il doit y avoir un décalage.

Mme RIDEAU : Comme tout le monde a le document sous les yeux, c'était important de le signaler.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Oui, merci beaucoup.

M. le Maire : Vous avez tout à fait raison, chère collègue, et en réalité on voit très bien le décalage si vous regardez la flèche marquant la N 118, c'est le calque qui a dû glisser.

Je propose de passer au vote.

(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

SERVICE CULTUREL

8 – Demande de subvention pour l'acquisition d'automates de prêt couplés à la RFID.

(Rapporteur : M. Magali LIBONG)

(Lecture du rapport de présentation)

La médiathèque « La Potinière » a rouvert ses portes en 2019 après des travaux d'agrandissement s'inscrivant dans un projet global de réhabilitation des médiathèques comme 3^{ème} lieu. La réhabilitation de la médiathèque « La Potinière » permet de répondre aux nouveaux besoins en offrant de nouveaux services aux usagers.

La RFID, identification par radio fréquence, est un des outils nécessaires à la mise en place du nouveau fonctionnement.

Il est donc proposé d'acquérir des automates de prêt afin de rendre le personnel davantage disponible auprès des utilisateurs.

Le montant du système RFID sera proposé au budget en investissement 2020 de la commune et s'élève à 27 550 € HT soit 33 060 € TTC.

Indépendamment de l'adoption du budget primitif 2020, la collectivité souhaite solliciter dès maintenant les co-financeurs.

M. le Maire : Il s'agit donc d'équiper nos médiathèques et de nous préparer aux étapes suivantes, est-ce qu'il y a des questions ?... Non, donc nous passons au vote.
(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

9- Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier complémentaire pour l'organisation des collections.

(Rapporteur : Mme Magali LIBONG)
 (Lecture du rapport de présentation)

La médiathèque « La Potinière » a rouvert ses portes en 2019 suite à des travaux d'agrandissement s'inscrivant dans un projet global de réhabilitation des médiathèques avec pour objectif la mise en œuvre de médiathèques 3^{ème} lieu.

Dans le cadre de cette restructuration, il est nécessaire de compléter l'existant afin de répondre aux besoins d'intégration d'une partie des collections de la médiathèque André Malraux pendant sa fermeture et au nouveau fonctionnement de la médiathèque 3^{ème} lieu.

Le montant du mobilier est inscrit au budget en investissement 2020 de la commune et s'élève à 32 885,96 € HT soit 39 463,15 € TTC.

M. le Maire : Pas de questions ? Nous passons au vote.
(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

10 – Demande de subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre André Malraux et de sa médiathèque.

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)
 (Lecture du rapport de présentation)

Précision préalable : cette même délibération avait été adoptée en 2019, mais les co-financeurs souhaitent disposer d'une délibération relevant de l'année civile de l'instruction des dossiers.

La volonté de la ville de Verrières-le-Buisson est de réhabiliter le centre culturel André Malraux, bâtiment de style anglo-normand, patrimoine historique et culturel de la ville. Emblème de la présence de la famille Vilmorin à Verrières, il s'agit d'un lieu d'une grande richesse patrimoniale.

Les raisons principales de cette rénovation et de cet agrandissement sont les suivantes :

- le besoin de redéployer les activités culturelles dans un futur édifice commun et transversal pour permettre :
 - o la mise en place d'un lien fort entre les différentes structures accueillies (le pôle médiathèque et patrimoine et le pôle associatif).
 - o l'extension de la médiathèque qui deviendra « 3^{ème} lieu » en créant de meilleures conditions de participation des usagers à la vie de l'équipement.
 - o la mise en valeur du patrimoine historique et National de l'Herbier Vilmorin classé aux Monuments historiques en 2007, seul Herbier de France ainsi classé et protégé, pour une meilleure visibilité et la valorisation des collections du musée municipal et de l'historique de Verrières,

- l'augmentation des activités socioculturelles suite à l'extension de l'édifice,
- la nécessité de rendre l'ensemble de ce patrimoine accessible aux personnes à mobilité réduites (PMR) conformément à la législation.
- la dimension, la qualité des locaux et la répartition actuelle des espaces sont devenus inadaptés et proposent peu de confort aux différentes activités qui s'y déroulent :
 - faible qualité thermique et acoustique,
 - besoin de rénover lourdement les installations électriques,
 - étroitesse des salles et difficultés de circulation.

Les membres de la Commission Finances et Travaux, réunis le 14 mars 2019, ont émis un avis favorable.

L'Avant-projet Définitif a été adopté par le Conseil municipal en date du 24 juin 2019 (délibération n°2019/40) pour un équipement d'une superficie totale de 3 189 m², répartie comme suit :

- pour la médiathèque : 1 873 m²
- pour le patrimoine : 514 m²
- pour les associations : 802 m²

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 9 326 282 € HT (11 191 538 € TTC) avec une estimation pour la partie médiathèque à 5 977 691 € HT (7 173 229 € TTC).

Cette opération est inscrite dans les documents budgétaires 2019.

(Son très mauvais...)

M. le Maire : Des interventions ?

M. HULIN : Deux questions : d'abord est-ce que ça inclut aussi le surcoût que l'on peut voir dans les décisions du Maire, la numéro 27 où il y a 700.000 € de plus sur le marché de maîtrise d'œuvre ? Peut-on être éclairés sur ce surcoût de 700.000 € ?

Et deuxième question : Il me semble qu'on était déjà en retard sur les prévisions des travaux et aménagements, or je n'ai pas vu passer d'information sur ce sujet. Autant il y avait une information initiale sur le calendrier prévu pour les travaux, les déménagements des associations et bibliothèque, autant le retard ayant été constaté par tout le monde, je n'ai vu aucune communication sur le nouveau calendrier, pourrait-on en savoir plus ?

M. DOSSMANN : D'une part, sur le montant, cette demande inclut également les 100.000 € puisqu'au mois de juin, on était à 7,5 M€, aujourd'hui on est à 7,6 M€ de travaux, sans aller dans les centimes.

M. le Maire : La décision du Maire est bien liée au centre André Malraux et aux études complémentaires par rapport au renfort des structures piliers et planchers lié à ce qu'on a découvert de l'absence de fondations du centre André Malraux.

Les subventions qui sont demandées, et c'était dans le contrat de maîtrise d'œuvre, portent sur l'ensemble de l'enveloppe de réalisation, notre objectif est très clairement d'essayer de bénéficier du maximum de subventions par rapport au financement de l'ouvrage, et donc ça comporte évidemment les conséquences de ce que les études nous ont révélé et ces augmentations sont en partie à l'origine du retard de réalisation du projet. C'était pour répondre à la première question.

Et vous l'avez compris, la délibération qui vous est proposée vise juste à me permettre de solliciter pour la commune le maximum de subventions en espérant pouvoir en obtenir la part la plus satisfaisante possible.

Pour ce qui est du calendrier de déplacement des associations, en réalité un certain nombre d'associations se sont déjà déplacées, il y a eu du retard pris dans la réalisation des travaux et pour certaines associations, avant les problématiques liées au confinement, le déménagement avait pris du retard notamment pour le Club ABC qui doit être attributaire du relais pour pouvoir y exercer ses activités pendant le temps nécessaire pour les travaux. Evidemment, à partir du moment où l'on constatait ce retard dans la réalisation des travaux, on en a tiré comme conséquence qu'il y avait beaucoup moins d'urgence à vider le bâtiment, ce qui était intéressant à deux titres, merci de me poser cette question car ça me permet de le préciser pour le plus grand nombre : Le premier titre, c'étaient les associations. Il y avait des difficultés pour le Club ABC de réaliser les déménagements dans de bonnes conditions, ils nous ont demandé à rester davantage et c'est bien volontiers qu'on le leur a accordé, avec tout de même une deadline qui était que le centre André Malraux, même ouvert un tout petit peu dans la partie associative, coûte, représente des charges notamment en fluides, et comme nous avons équipé le relais pour accueillir les activités du Club ABC, il est absolument exclu que la commune paye les fluides des deux côtés et qu'on se retrouve avec une double charge pour un service simple. Donc nous avons beaucoup discuté avec ABC, il est tout à fait clair que dans la mesure où il n'y a pas d'urgence et que ça va même permettre de rendre service à une autre entité associative de la commune, ABC ne va pas déménager avant la fin de l'été, en revanche il va rester dans le centre André Malraux où malheureusement il ne peut pas exercer ses activités du fait du confinement.

L'autre avantage qui est tout à fait considérable dans le retard pris dans les travaux, c'est que ça nous permet de préserver le service essentiel que constitue la médiathèque André Malraux, lorsque l'on est en mesure de la voir fonctionner évidemment, c'est-à-dire lorsqu'on n'est pas en période de confinement, lorsqu'elle sera dans la situation renouvelée avec les mesures évoquées tout à l'heure de déconfinement, et c'est tout à fait intéressant parce qu'en réalité, ce malheur d'un côté, le surcoût, le retard pris, auront permis de bénéficier des services de la Médiathèque pendant la totalité de l'année civile. Et pour les associations, lorsqu'on a retrouvé un lieu parallèle d'usage et que... (*liaison son très mauvaise, inaudible...*)... de moins bonne qualité que le service de la médiathèque, tout simplement parce que sur deux lieux, on peut accueillir plus de gens, avoir plus de collections et rendre davantage de services, eh bien tant qu'on n'est pas obligés de fermer la médiathèque, on sera très heureux de la laisser ouverte, de rendre le service aux Verriérois, et dès qu'on aura une certitude sur le moment où il faudra, car il faudra bien que la médiathèque cesse pour que les travaux prennent leur place, alors on rentrera dans cette dynamique de fermeture de la médiathèque, et là il y a quelque chose de vraiment extrêmement intéressant, je crois, pour constater que ce service est rendu. Alors on a perdu un peu de bénéfice du retard avec la prolongation de la période d'inactivité pendant le déconfinement mais on peut se réjouir quand même que cet été approchant, il soit possible d'envisager un peu plus d'avoir les bénéfices des aménités que nous procure cette médiathèque aux animateurs si dynamique.

D'autres questions ? Non, donc je mets au vote.

(Appel par M. le Maire des conseillers qui s'expriment oralement : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

DECISIONS DU MAIRE

- N°9 Signature d'un contrat de prestation d'œuvres de Peyghamy Khosrow à titre gracieux, du 6 mars au 5 avril 2020, pour son exposition « Payram - Photographe alchimiste » qui a lieu à l'Orangerie - Espace Tourlière dans la Maison Vaillant à Verrières-le-Buisson, située 66 rue d'Estienne d'Orves,
- N°10 Signature d'une convention de prêt d'œuvres de la collection de Madame Loredana Rancatore et de Madame Monique Fenelon à titre gracieux, du 17 janvier au 2 février 2020, pour l'exposition « Thierry Thomen » qui a lieu à l'Orangerie - Espace Tourlière dans la Maison Vaillant à Verrières-le-Buisson, située 66 rue d'Estienne d'Orves,
- N°11 Décision du Maire portant application du droit de préemption urbain concernant un bien, édifié sur la parcelle cadastrée AM n° 534, AM 536, AM 537 (vol 6), AM 538, AM 539 (vol 4), AM 541 (vol 2) sis 51, rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson, propriété de la SCI VERRIERES BOUTIQUE pour un montant de 250 000 €,
- N°12 Signature d'un avenant au contrat de maintenance suite à l'acquisition du produit Maestro OPUS avec la société ARPEGE pour un montant de 324 € HT,
- N°13 Avenant au contrat de service Espace Famille avec la société ARPEGE pour un montant annuel de 7 320 € HT,
- N°14 Signature d'un contrat de location de matériels d'impression pour le service Guichet Unique pour un montant décomposée comme suit :
- prix de la location de deux imprimantes : 384,00€ HT par an et
 - prix de la copie noir et blanc : 0,0068 € HT
- N°15 Renouvellement du contrat WEBENCHERES avec la société Bewide pour la vente aux enchères en ligne des mobiliers et matériels réformés de la Ville étant précisé que le droit d'usage de WEBENCHERES reste fixé à 10 % du montant des ventes réalisées,
- N°16 Signature de l'avenant n°2 au marché public n°1058 relatif au lot n°2 (maçonnerie et pierre de taille) avec la DUBOCQ, dans le cadre de la restauration partielle de l'Église Notre-Dame de l'Assomption, pour un montant de 59 466,25 € HT,
- N°17 Signature du lot n°1 (l'énergie : expériences scientifiques en Bretagne ou découverte des volcans en Auvergne) pour le marché public n°1191 relatif à l'organisation de classes découvertes pour les écoles de la ville durant le 1er semestre 2020 avec l'association Activité Découverte & Nature (ADN) pour un montant maximum de 38 500 € HT,
- N°18 Signature du lot n°2 (classes de mer) pour le marché public n° 1192 relatif à l'organisation de classes découvertes pour les écoles de la ville durant le 1^{er} semestre 2020 avec la société TOOTAZIMUT pour un montant maximum de 38 500 € HT,

- N°19 Création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du cimetière - RR 57123,
- N°20 Signature de l'avenant n°1 au marché public n°1141 relatif au lot n°2 (maçonnerie, gros œuvre et VRD) avec la société MARIN dans le cadre de la restauration du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier-Paul Fort de Verrières pour un montant de 17 867 € HT,
- N°21 Signature de l'avenant n°1 au marché public n°1093 relatif au lot n°6 (plomberie sanitaire CVC) avec la société CHARPENTIER dans le cadre de la restauration du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier-Paul Fort de Verrières pour un montant de 11 654,48 € HT,
- N°22 Signature de l'avenant n°1 au marché public n°1095 relatif au lot n°8 (cuisine) avec la société Industrielle de Froid et de Cuisson (IDFC) dans le cadre de la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier - Paul Fort de Verrières pour un montant de 11 894 € HT,
- N°23 Signature d'un avenant au contrat pour l'automatisation de la gestion des factures d'énergies et de fluides pour les bâtiments communaux avec la société CetAA pour un montant 3 708 € HT par an et 253,70 € de frais de mise en service,
- N°24 Signature d'un contrat d'intervention pour trois ateliers Stop Motion avec Jérôme Heurtel Magic_Bricks les 4, 11 et 18 mars 2020 à la Médiathèque André Malraux, 13 rue d'Antony à Verrières-le-Buisson pour un montant de 770 €,
- N°25 Signature d'un contrat de location pour un écran interactif IWB D6510 avec la société RICOH pour un montant de 1 716,00 HT,
- N°26 Signature pour le renouvellement du contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL GRH avec la société CIRIL pour un montant de 5 165 € HT,
- N°27 Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre culturel André Malraux avec la société CADMEE pour un montant de + 107 079,06 HT,
- N°28 Renouvellement d'un contrat pour la fourniture d'un lien SDSL à 4 Mbps avec la société FOLIATEAM pour un montant annuel de 2 496 € HT,
- N°29 Signature d'un contrat avec la société CARBEC MEDIA pour la mise en place d'un espace personnalisé dédié à la vidéo à la demande désignée sous le nom commercial "La Toile"
- N°30 Signature d'un contrat pour une commande de masques pour faire face à la crise sanitaire COVID-19 avec la société MANUTAN pour un montant de 38 376 € HT soit 46 051,20 € TTC.

M. le Maire : Vous avez eu communication des décisions du Maire, avez-vous des questions ?

Mme RIDEAU : Sur la décision numéro 11 qui fait écho à la notice 13 du conseil municipal du 17 décembre 2019, avec cette notice 13 nous étions vraiment sur la préemption du local de l'ancienne crèche, c'était vraiment focalisé là-dessus, et en

fait nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements sur ce qui est réellement préempté, parce qu'on est sur plusieurs morceaux de parcelles, est-ce que....
(*Liaison son très mauvaise, bruits, suite inaudible...*)

M. le Maire : ...(*Début de phrase inaudible*)... histoire de notre commune et de la construction de ses paysages, il faudrait aussi l'évoquer à propos des ensembles urbains, et particulièrement refaire l'historique de la constitution de ce Passage du Village qui, comme vous le savez, a été réalisé à partir d'une ancienne propriété, très ancienne propriété, il suffit d'y aller pour constater un certain nombre de ses éléments, qui a été urbanisée par la réalisation des Boutiques du Passage, qui a été démembrée et a fait l'objet d'un certain nombre de réalisations.

Il s'agit bien de l'ancienne Crèche Thalie mais qui représente en réalité plusieurs éléments cadastrés correspondant précisément à ces démembrements historiques. Donc physiquement, il s'agit uniquement de l'emprise et des volumes de l'emplacement qui était occupé par la Crèche Thalie, à l'angle du Passage du Village, ces deux étages sous combles avec les caractères qu'on lui connaît, mais ça correspond juridiquement à ces différentes parcelles et différents volumes qui ont été découpés de la sorte au moment où le Passage a été réalisé, où l'opération de division a été réalisée pour rendre possible ce Passage. Donc c'est bien la crèche, rien que la crèche, toute la crèche...

Mme RIDEAU : Donc uniquement les AN 537 et 536 ?

M. le Maire : Non, c'est uniquement la crèche et vous avez après ce puzzle juridique avec lequel il nous faut composer, mais il n'y a absolument aucune ambiguïté sur ce point.

Mme RIDEAU : Très bien, et quel est l'objectif ?

M. le Maire : L'objectif est d'arriver à saisir cette occasion pour réaliser au terme d'une procédure qui sera tout à fait ouverte une opération contribuant au dynamisme de ce Passage du Village, et éviter que précisément, comme ça avait été l'objet initialement envisagé, on ait un bureau et peut-être un logement ou deux bureaux, donc quelque chose qui n'est pas du tout porteur de dynamisme commercial ou d'activité, il y aura une procédure qui sera mise en place, une fois qu'on aura fini l'accompagnement juridique de cette procédure, procédure qui visera précisément à un appel à manifestation d'intérêt pour qu'on puisse identifier l'ensemble des activités potentiellement intéressées, et entre celles-ci qu'il puisse y avoir un choix le plus conforme possible à notre volonté très partagée d'avoir un encouragement au dynamisme de cette partie de Verrières.

Mme RIDEAU : Merci. D'autres questions sur les décisions ?

M. HULIN : Une remarque générale : Recevoir les décisions à l'avance et pas sur table permet de les regarder dans le détail, c'est plus riche pour les débats.

Pour la décision numéro 16, je vais me faire l'écho de remarques que vous avez sans doute eues déjà concernant les travaux de l'église, et l'aspect particulier du clocher avec des traces ?? parfois à la sortie des travaux, comme je vois qu'on signe des avenants et qu'on règle des factures, est-ce qu'il n'y avait pas des garanties à faire jouer, en si peu de temps c'est parfois inquiétant de voir les résultats.

M. le Maire : C'est une excellente question, il y a eu un problème totalement identifié lié à l'absence de traitement des pierres par un produit adapté pour éviter justement la présence de cette végétation sur le clocher, la première réalisation -je parle sous le contrôle de Jean-Louis Delort- du traitement a été réalisée après l'inauguration, d'ailleurs on en a vu les effets ; si je ne m'abuse il doit y en avoir une deuxième qui va intervenir pour éviter qu'on ait ces éléments.

Il y a un autre élément problématique qui est le développement des fientes de pigeons, là aussi ... (*Son défectueux, inaudible, bruit parasite...*) la mise en place des pierres et des murs ; et puis l'entreprise n'est pas en cause non plus quant à l'installation des dispositifs permettant de lutter contre les pigeons de façon plus

efficace. Mais je partage avec toi sans aucune réserve ton exaspération devant le constat que ce bâtiment a été magnifiquement restauré et qu'aussi vite certains aspects peu qualitatifs se sont développés ; on a bien cela dans le viseur et on fera tout ce qui est nécessaire pour que ça ne perde pas.

S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais terminer par la même coloration que celle par laquelle nous avons commencé, à savoir les circonstances tout à fait particulières liées à l'épidémie du Covid-19, pour vous dire que je suis particulièrement navré que depuis quelques semaines, alors même que nous avons dans ce mois de mai un certain nombre de commémorations importantes, la commémoration du génocide arménien, celle du Souvenir de la Déportation, après-demain la commémoration de l'Armistice du 8 mai, puis le 9 la commémoration du discours de Robert Schuman et la fête de l'Europe, et puis enfin le 10 mai la commémoration et le Souvenir des victimes de l'Esclavage et de la Traite, aucune de ces manifestations si importantes ne peut se réaliser avec le secours et le concours du public, des Anciens Combattants pour le 8 mai, des enfants des écoles, c'est quelque chose qui, je crois, nous laissera tous un goût particulièrement amer, et c'est dans ces temps de circonstances très exceptionnelles qu'on mesure aussi combien ce qui nous est partagé est important à cultiver, et l'espèce de télescopage chronologique de l'ensemble de ces événements donne par ailleurs un sens tout à fait particulier à ce 8 mai qui sera un anniversaire extrêmement important puisque ce seront les 75 ans de l'Armistice de 1945, il eût été normal de célébrer cet anniversaire avec un peu plus de solennité peut-être que les années précédentes, d'autant plus qu'évidemment, les chiffres étant ce qu'ils sont, on voit le nombre des anciens combattants, des personnes même qui ont le souvenir précis de ces événements, s'amenuiser alors que Dieu sait que ce qui a été vécu et la victoire qui est célébrée est particulièrement importante.

Je voudrais à cet égard vous dire que tout de même, Verrières se souvient, Verrières commémore, et que le Maire et ses adjoints, pour les prochaines cérémonies, représenteront la Ville dans le cadre de ces commémorations par le dépôt de gerbes au monument aux morts le 8 mai, et j'aurai le privilège de déposer également à sa demande une gerbe qui sera envoyée par notre député Cédric Villani ; mais aussi le fleurissement après pavoisement de l'Esplanade Thomas Joly des drapeaux français et européen à l'honneur ; et puis commémoration des Victimes de l'Esclavage et de la Traite le 10 mai.

Le Préfet nous invite dans un courrier à pavoiser les fenêtres et c'est un appel que nous avons voulu relayer sur les réseaux, je crois que tous, quelles que soient nos familles de pensée ou d'appartenance, nos rattachements politiques, pouvons trouver dans cette célébration du 8 mai une belle occasion de pavoisement, non seulement des bâtiments municipaux, mais pour tous ceux qui le peuvent, amateurs de football ou d'autres sports, ou simplement se souvenant de la fierté qu'il convient d'avoir pour les trois couleurs qui sont celles de notre drapeau, cela peut être une très belle occasion précisément de se pavoiser, et peut-être de se souvenir qu'après la douleur et l'inexpiable crime de la déportation dont il faut se souvenir, ce jour du 8 mai est aussi réellement, et ça doit être malgré tout un jour de fête parce que c'est bien une victoire qu'il convient de fêter, une victoire chèrement acquise mais il y en a peu qui ne le soient pas, une victoire dont il faut faire mémoire puisque c'est quand même une victoire sur quelque chose qui est assez proche d'une figure absolue du mal, même si malheureusement nous en découvrons tous les jours d'autres.

C'est sur ces mots, cette invitation à se pavoiser et à voir les belles choses malgré tout, que je vous remercie pour ce conseil municipal, je remercie la liste Réussir Ensemble à Verrières-le-Buisson d'avoir eu l'initiative de ce conseil, un peu anticipé mais très riche, qui nous aura permis de partager beaucoup de choses. Je vous donne rendez-vous je ne sais pas encore quand pour un prochain conseil municipal,

et pour vous comme pour tous ceux qui nous auront suivis en direct sur les différents canaux de retranscription de ce conseil municipal, je souhaite une très bonne santé et bon courage pour cette fin de confinement et pour vivre ensemble les épreuves qui nous attendent, elles seront certainement nombreuses mais nous saurons les dépasser, merci beaucoup.

La séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**


François Guy TRÉBULLE



Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».